

LA BONNE PAROLE

ABONNEMENTS:

Canada et Etats-Unis, 50 cts
Etranger, - - - 80 cts

ORGANE DE LA FEDERATION NATIONALE
SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Vol. II.

FEVRIER 1915.

No 12.

ABONNEMENTS ET REDACTION:

Chambre 14, Monument National,
Boul. St-Laurent, Montréal. Tél. Main 7122.
Heures de Bureau de 9 h a.m. à 1 h p.m.

SOCIETES FEDEREES

REVUE MENSUELLE

SOMMAIRE

Les dames patronesses des
oeuvres suivantes:
Institution des Sourdes-
Muettes,
Crèche de la Miséricorde,
Nazareth,
Hôpital Notre-Dame,
Hospice St-Vincent de Paul,
Hôpital Ste-Justine,
La Providence et
Les Incurables.
Fédération paroissiale de:
l'Enfant Jésus,
Très Saint Nom de Jésus
de Maisonneuve,
Saint Henri,
St-Jean-Baptiste,
St-Vincent-de-Paul,
La Nativité d'Hoche-la,
St-Arsène, Conception,

Ste-Catherine,
Ste-Philomène de Rose-
Ste-Hélène, (mont,
Cercle des demoiselles de St-
Pierre,
Le Foyer.
Patronage d'Yonville.
Les Ecoles ménagères.
Cercle d'Etudes Notre-
Dame.
Association des Institutrices
catholiques.
Association des employés
de manufacture.
Association des employés
de magasin.
Association des employés
de bureau.
Association des femmes d'af-
faires.
L'Assistance Maternelle,



Entre nous. Mme Huguenin.
Chronique des oeuvres.
L'école et la famille. Mlle A. Bibaud.
Associations-nous! Mlle M.-C. Daveluy.
Il était une fois. Justine Hardel.
Fugacité. H. Marienlob.
La Noblesse Canadienne. A. Couillard Després.
Notre Courrier.
Chronique internationale.
Bibliographie. Berthe Dalys.

— ENTRE NOUS —

Nos blessés! Voilà comment nous les appelons ces frères de l'Ontario qui, en ce moment, luttent comme des vaillants pour défendre le droit sacré de la langue française dans les écoles de leur province. Si courageuse et si digne que soit leur attitude, la victoire ne leur sourit pas encore, et il leur faudra subir de bien lourds sacrifices avant le triomphe éclatant de la justice. La vieille Province française de Québec s'émeut naturellement du danger couru par nos compatriotes des provinces anglaises, et elle veut faire respecter les droits de ceux de sa race: alors qu'elle donne un si magnifique exemple de tolérance vis-à-vis les minorités qui vivent sous sa loi. De hautes personnalités politiques ont pris dans Ontario la direction de ce mouvement de fière et juste revendication, et en se tournant vers nous, ils ont soulevé et notre enthousiasme et notre patriotisme. L'Association Catholique de la Jeunesse a pris la direction d'une propagande active en vue d'aider pécuniairement à nos "blessés" d'Ontario, à guérir le mal horrible que leur cause cette guerre de préjugés et de mesquineries. A la grande manifestation populaire par laquelle elle définit son attitude, l'"Association Catholique de la Jeunesse" eut la fierté d'entendre l'archevêque de Montréal réclamer en des termes dignes et fermes les droits de la langue française. Son Eminence le Cardinal Bégin tint à féliciter Monseigneur Bruchési de sa noble et courageuse attitude, et nous avons lu l'admirable lettre qu'il lui écrivit en cette occasion, et d'où j'extraits les lignes lumineuses que voici:

"Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'aucun gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. Je crois à une justice immanente et je n'admets pas, que dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses."

Voilà toute la question exposée en quelques lignes, dans toute sa lumineuse clarté et au respect profond que nous portons au Prince de l'Eglise Canadienne s'ajoute

un sentiment plus filial, plus tendre, si j'ose dire, à le sentir ainsi, protégeant de toute son autorité, le mouvement que notre Association de la Jeunesse entreprend dans un si grand enthousiasme national.

Et pour mieux appuyer ce mouvement, Son Eminence ajoute à la fin de ce document, qui est une page magnifique de pensée française:

"Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de Québec, d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent et ceux qui luttent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue."

Notre devoir nous est à nous clairement exposé, et personne ne songera à renoncer à la reconquête de ce droit que le fanatisme veut nous enlever, et que nous devons à tout prix sauvegarder au sein de la minorité ontarienne, de crainte que: "si par de tels actes, et aussi si par notre apathie, cette vie catholique et française venait chez eux à s'éteindre, qui dira que les influences néfastes, coupables d'un pareil attentat ne s'exerceraient pas un jour au cœur même de notre province."

C'est donc une croisade, et une sainte et noble croisade de laquelle les femmes ne sauraient se désintéresser, puisque c'est nous qui avons toujours été les gardiennes de la langue française en cette terre conquise du Canada.

La Fédération Nationale qui, par son titre même s'intitule une œuvre patriotique, ne peut donc se désintéresser d'une action si noble et si émouvante, et elle offre à l'Association Catholique de la Jeunesse, avec ses vœux ardents de succès, l'assurance de son dévouement le plus absolu. Nous souhaitons que l'œuvre soit comprise et servie, c'est une œuvre de piété nationale, et les femmes sont là, pour la comprendre, la bénir et l'aimer. Elles useront de leur influence dans le cercle social où elles rayonnent, pour y faire jaillir des pensées de dévouement et de générosité envers ces "blessés" qui sont de notre race, qu'il faut à tout prix guérir de la sensation affreuse de se sentir des étrangers dans leur propre patrie.

Madeleine G. Huguenin

Chroniques des Oeuvres

Comité de l'Assistance par le Travail. — Le 21 janvier dernier le comité de l'Assistance par le Travail se réunissait en assemblée solennelle sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bruchési.

Voici une partie du rapport fait par Mme Gérin Lajoie, présidente.

“Ce comité provisoire a essentiellement pour objet de fournir de l'ouvrage aux femmes qui chôment en attendant qu'elles trouvent un emploi permanent.

C'est le 10 novembre que nous tenions notre première assemblée. M. Dandurand, aussi connu dans le monde philanthropique que dans le monde des affaires, mettait à notre disposition, dans le spacieux édifice qui porte son nom, une pièce qui devenait notre bureau central. Six jour plus tard, nous en ouvrons les portes au public, et depuis, un défilé ininterrompu de femmes cruellement éprouvées par la crise économique, en franchit le seuil; et, de ces âmes ulcérées partent des confidences navrantes qui viennent s'imprimer dans les dossiers soigneusement compilés de l'assistance.

Ah! combien nous voudrions atténuer toutes ces souffrances; mais hélas, l'exiguité de nos moyens nous commande la prudence, et parmi tant de maux, il faut choisir les pires, et se porter vers les cas les plus urgents.

345 applications ont été faites jusqu'ici; sur ce nombre nous en avons accepté 85, c'est-à-dire que 85 femmes ont passé par l'ouvroir. Ce personnel s'est renouvelé lentement, 70 sont des mères ou des jeunes filles improvisées accidentellement, soutien de nombreuses familles, 10 à 12 enfants quelquefois. Les charges excessives qui accablent ces faibles épaules s'expliquent par le chômage d'un mari ou d'un père. En certaines familles tous les hommes chôment, et nous ne pouvons nous empêcher de déplorer l'anomalie de ce fait. Il est difficile de passer dans les rangs de ces ouvrières et de les interroger sans se sentir émues au récit des malheurs qui font perler des larmes dans leurs yeux; nous invitons chacun de nos membres à faire un pieux pèlerinage à notre atelier et à sonder la profondeur des maux dont souffre la société.

Afin d'éviter toute supercherie, chaque personne admise à l'ouvroir subit une enquête que nos dames consentent à faire avec un zèle qui dépasse tout éloge.

Ces enquêtes confirment à peu près toujours les déclarations faites au bureau et les mettent en relief. En certains cas cependant l'enquête est révélatrice de faits qui nous obligent à recourir à des procédés spéciaux, qui élargissent singulièrement le cadre de notre programme et offrent un vaste champ d'action à la charité de nos membres. Tantôt c'est une enfant perdue dans notre ville et exposée aux tentations de la faim que nous remettons à ses parents; tantôt c'est une faible enfant, exploitée par un père inconscient de ses devoirs, que nous cherchons à coustraire à cette néfaste tutelle; tantôt enfin, c'est un appel que nous faisons aux organisations paroissiales, afin de leur signaler des pauvretés qu'elles ignorent et dont nous surprenons le secret trop bien gardé sous l'apparence trompeuse d'une fierté pleine de dignité.

Ceux qui souffrent sans l'avouer sont légion, cet hiver, aussi nos efforts tendent-ils à replacer chacun dans le cours normal de la vie et notre ambition est de donner un emploi permanent à nos protégés. Nous avons fait une soixantaine de placements. Le déséquilibre qui

existe entre l'offre et la demande rend cette partie de notre travail extrêmement difficile. C'est ce qui explique sans doute le peu d'encouragement donné jusqu'ici à notre bureau de dactylographie où l'ouvrage arrive lentement. Nous tenons cependant à maintenir ce département, croyant que dans l'avenir il pourra rendre des services réels aux employés de bureau.

Notre œuvre a enfin été complétée par la générosité de la ville qui a mis à notre disposition un dortoir de 50 lits dans la paroisse de l'Enfant-Jésus. La bénédiction solennelle en fut faite par Mgr LePailleur dans une séance mémorable au milieu de nombreux amis.

A cette occasion, M. Albert Chevalier, directeur de l'Assistance Municipale, et à qui nous devons cette libéralité, nous expliqua le motif qui l'avait inspiré: “Seule, disait-il, la crise actuelle justifie l'essai d'un dortoir public pour femmes à Montréal. En tout autre temps, je n'aurais pu en permettre la fondation, car nulle part y compris Paris et New-York ces établissements fonctionnent avec succès. Montréal confirme ces faits et le dortoir est à peu près vide. Les jeunes filles ne s'y rendent pas, d'abord à cause de l'éloignement de ce dortoir du centre des affaires, et ensuite peut-être à cause d'une psychologie féminine qui se refuse à consentir à la promiscuité qui résulte du séjour dans une salle publique. Quoiqu'il en soit nous aurons épuisé la question à ce sujet et satisfait par cette expérience le sentiment public, qui ne saurait ici prendre la ville en défaut de libéralité envers le peuple.

Je voudrais en terminant adresser des remerciements bien sincères à nos bienfaiteurs. Si cette œuvre a exigé de nos dames beaucoup de travail et des sacrifices de temps qui ont assuré sa prospérité, nous devons reconnaître que jamais dans le public nous n'avons vu plus bel élan de sympathie et de concours généreux. Ceux à qui nous devons le succès de ce comité de l'Assistance par le Travail sont si nombreux que nous ne saurions tenter d'en faire mention ici.”

Madame Zéphirin Hébert fit ensuite le rapport financier. Elle déclare que la Fédération Saint-Jean-Baptiste prêta \$200.00 à l'Assistance par le Travail pour lui (à suivre: page 14).

Comité des Gouttes de Lait.

Paroisse St-Enfant-Jésus, 91, Blvd St-Joseph Est.

“ Immaculée-Conception, 820 Ave Delorimier.

“ St-Jean-Baptiste, 411 rue Drolet.

“ St-Arsène, 554 rue Daniel.

“ Ste-Hélène, 190 rue St-Maurice.

“ Nativité de la Ste-Vierge, 373 rue Désiré, Hochelaga.

“ St-Henri & St-Zotique, 1844 rue N.-Dame O.

“ Ste-Catherine, (sacristie), rue St-Timothée près rue Robin.

“ St-Vincent de Paul, 312 rue Poupart.

“ Ste-Philomène, 398, 5me avenue, Rosemont.

“ St-Anselme, 343 rue Forsythe.

“ Sacré-Cœur de Jésus, (salle St-Vincent de Paul), rue Plessis.

Association Professionnelle des Employées de Bureau. — L'Association Professionnelle des Employées de Bureau donnait le 14 janvier dernier, à la salle de l'Académie Saint-Jean-Baptiste, rue Marie-Anne, une séance dramatique et musical, au bénéfice des Employées de Bureau sans travail. M. l'abbé Ouellet, Sulpicien, Chapelain de l'Association, occupait le fauteuil de la présidence. Plusieurs membres du clergé, Mlle Da-

veluy, présidente de l'Association, Mlle Germain, secrétaire, l'entouraient. La représentation dramatique sous la direction de Mlle Saint-Jean, cet "apôtre" du bon Parler Français au Canada, nous donna le beau drame de Raoul de Navery "Marie-Madeleine". Toute la partie musicale dont Mlle Cordélia Fortier s'était chargée fut réussie à merveille. Deux petites comédies furent ensuite jouées, et les rires fréquents de l'auditoire, ses applaudissements, témoignent en faveur du succès des acteurs et des actrices.

L'assemblée mensuelle de janvier avait l'honneur et le plaisir d'entendre comme conférencière Madame Huguenin (Madeleine). L'assistance, nombreuse, témoigne de la haute sympathie que lui porte les membres de l'Association. Madame Huguenin parla de la guerre actuelle, des maux horribles qu'elle cause. Nulle femme peut-être mieux que Madame Huguenin n'en peut raconter ici les épisodes tragiques ou touchants. Son cœur délicat sait trouver à chaque nouvelle infortune qu'on lui signale, les mots de pitié qui réconfortent, consolent, encouragent. Le programme musical fut un succès.

Il ne faut pas oublier les questions sérieuses soulevées par la présidente, Mlle Daveluy. Elle rappela de nouveau à l'Association l'importance de son bureau de placement gratuit, avec son comité de secours en cas de chômage. Ce bureau est de date récente et put être fondé, grâce à l'aide du Comité d'Assistance par le Travail. Ce comité accorda une attention toute particulière cet hiver à la fondation d'un bureau de dactylographie pour les jeunes filles sans travail. "Ne perdons pas de vue, répéta Mlle Daveluy, ces deux piliers de toute Association professionnelle comme la nôtre: le bureau de placement et les cours professionnels. Nous ne prospérerons, que s'ils prospèrent. Nous y ajoutons, il est vrai, les cours ménagers, nous rappelant que la femme a toujours une double action sociale, et qu'elle doit toujours, quelles que soient par ailleurs ses obligations, acquérir la formation nécessaire aux devoirs domestiques.

Des circulaires viennent d'être lancées dans toutes les maisons d'affaires afin d'attirer de l'ouvrage au bureau de placement, et d'alimenter la caisse de chômage. D'ailleurs nous ne souhaitons obtenir que le surcroît d'ouvrage que pourrait avoir quelques bureaux.

Hôpital Sainte-Justine. — On voudra bien se rappeler que l'Hôpital Sainte-Justine a aménagé le plus confortablement possible, une section privée pour les enfants dont les parents peuvent payer une pension à l'hôpital. Il y a même des chambres où la mère peut demeurer avec son enfant. Le tout est organisé coquettement en rapport avec la clientèle reçue. Tous les mercredis, de 2 à 4 heures, les personnes qui s'intéressent à l'œuvre des chers petits malades, peuvent visiter l'Hôpital. Les enfants visiteurs ne sont cependant pas admis auprès des enfants malades.

C'est avec grand bonheur que nous voyons la sympathie du public se manifester à nous. Cette sympathie, c'est un de nos éléments de vie, et vous savez que nous avons besoin de vivre!

L'Association Professionnelle des Employées de Manufacture. — L'Association a suspendu ses cours du soir pour le temps des fêtes. Dès la mi-janvier, les ouvrières ont repris les cours qui se termineront dans chaque école par une exposition des travaux faits par les élèves de ces cours du soir. Des récompenses seront oc-

troyées aux plus courageuses qui auront assisté régulièrement à ces cours et qui exposeront leurs propres travaux.

L'Association est heureuse d'annoncer à ses membres que le premier règlement rédigé dans l'intérêt des ouvrières a été approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, dont voici la lettre adressée à la Présidente.

ARCHEVECHE DE MONTREAL.

Montréal, 2 janvier 1915.

Mademoiselle,

J'ai examiné le règlement de l'Association Professionnelle des Employées de Manufacture, et je n'hésite pas à lui donner mon entière approbation. Je fais les meilleurs vœux pour la prospérité et le succès de votre belle Association sincèrement animée de l'esprit catholique et je la bénis de tout cœur.

Votre bien dévoué,

✠ PAUL, archevêque de Montréal.

Ce règlement sera imprimé sous peu sur un bon papier avec un caractère très lisible, qui le rendra attrayant. L'Association espère que les ouvrières canadiennes-françaises se feront un devoir d'en posséder chacune un exemplaire.

Le Conseil de l'Association désire faire connaître aux associées que le comité d'enregistrement procédera d'une autre manière à partir du premier janvier 1915, pour la perception des contributions annuelles et l'enrôlement des nouveaux membres.

Les membres en règles pour l'année 1914 conserveront les mêmes numéros de carte d'affiliation, à l'avenir ce numéro sera celui qui correspondra au registre des membres et au registre de la Caisse de Secours. Les membres sont priés de payer leur contribution de 1915 aux zélatrices munies d'un cahier de l'Association ou simplement d'une liste portant en tête le nom de l'A. P. E. M.

Une requête est actuellement entre les mains des autorités de la Dominion Textile, demandant à cette importante institution plus de surveillance en ce qui concerne la morale et de confort sous le rapport de l'hygiène pour les ouvrières de ses filatures.

Les associées qui ont pris part à la vente des billets du euchre donné par l'A. P. E. M., au mois d'octobre dernier, et ont rapporté à l'Association au moins la somme de deux piastres (\$2.00), auront droit à quatorze jours de bénéfice en maladie, à cinquante cents par jour (\$0.50), dans le cours de l'année 1915.

Le dernier chèque de la Coopérative reçu en décembre s'élevait à \$47.56, ce qui représente des achats pour environ la somme de \$475.00, faits par nos associées; une vingtaine d'associées se partageaient le montant de \$47.56, et les chèques variaient de \$0.75 à \$4.50. Il ne faut pas oublier de demander le journal de la Coopérative à chaque assemblée, afin d'avoir la liste exacte des marchands qui accordent de l'escompte.

Fédération Paroissiale Saint-Arsène. — Mercredi, 13 du courant, dans une des salles du presbytère, les dames avaient une première assemblée mensuelle de la Fédération. Mme J.-A. Bélanger, présidente, dirigea l'assemblée; après la prière d'usage, Mme Ls Lévesque fit la lecture des minutes et de la correspondance. Mme Bélanger donna le rapport du travail des dames pour le

développement de la Goutte de Lait dans la paroisse Saint-Arsène, en dépit des contrariétés qui se présentent pour le maintien de cette œuvre chère aux dames. Mme Dr Hétu fit connaître l'importance du comité de l'Assistance par le Travail. Mme J. Paris, présidente et fondatrice du comité de couture et présidente de l'Assistance maternelle, fit le rapport de chacun de ces comités qui sont très encourageants.

Mme Hamilton donna ensuite une causerie sur son œuvre aimée de tous. Elle eut le plaisir de voir se former un comité complet de vaillantes qui iront prodiguer des soins à leurs sœurs souffrantes.

Fédération Paroissiale Sainte-Catherine. — Vendredi, 15 janvier 1915, les dames de la paroisse Sainte-Catherine ont tenu leur assemblée sous la présidence de l'abbé Piette, vicaire. Mme Laverdure, présidente du comité de la Goutte de Lait, lut le rapport de la Commission centrale d'après l'enquête faite dans la paroisse. Elle dit que les médecins n'ont pas fréquenter régulièrement la Goutte de Lait; un est venu deux fois en décembre, et depuis le commencement de janvier, il n'y eut qu'une consultation. La présidente de ce comité s'est rendu compte par elle-même, que depuis la mi-novembre, 20 familles envoyaient chercher régulièrement une pinte de lait par jour. La présidente a donc visité ces 20 familles avec une autre dame afin de bien se renseigner sur l'état de ces familles, dont plusieurs se servaient des cartes du mois de juillet; 3 de ces familles habitent la paroisse du Sacré-Cœur et deux autres la paroisse Saint-Pierre; les autres ont tous des jeunes bébés. Les dames ont pris la résolution de ne donner du lait qu'aux mères qui se présenteraient avec leur bébé à la Goutte de Lait.

Mlle Auclair propose une série de conférences aux mères de famille, avec une garderie afin d'accommoder les mères qui ont plusieurs enfants. M. l'abbé Piette propose que ce genre de conférence soit donné le samedi, à 9 heures de l'avant-midi, lorsque les mères pauvres viennent à la Saint-Vincent de Paul, chercher des provisions; ils sont quelquefois au nombre de 60 à 75.

Fédération Paroissiale Saint-Anselme. — Lundi 11 du courant, à 3 heures de l'après-midi, le comité des dames s'assembla dans une des salles du couvent, que les religieuses ont bien voulu mettre à leur disposition. La trésorière fit son rapport. La présidente du comité de la Goutte de Lait dit que la fréquentation de la Goutte de Lait augmente depuis que les dames ont visité les mères; que les RR. SS. des Saints Noms de Jésus et Marie ont gracieusement offert un local pour le dispensaire, dans un parloir, à la demande des dames. Le médecin est des plus satisfait. Une dame fait remarquer qu'il y a parmi les mères visitées deux cas d'assistance maternelle, qu'elle se propose de visiter régulièrement. Le comité de l'assistance par le travail est venu en aide à plusieurs dans cette paroisse. Le comité de couture, sous la direction de Mme Wilfrid Larose en remplacement de Mme Langlois, a beaucoup de travail à faire; il a distribué la semaine précédente trente-cinq morceaux dans une après-midi à des familles pauvres; les dames de la paroisse sont invitées à se rendre tous les mardis à la salle de couture, au No 347, rue Forsythe. Il a aussi été étudié les mesures à prendre pour avoir des après-midi pour les mères de famille et une garderie pour leurs petits enfants.

Fédération Paroissiale Sacré-Cœur de Jésus. — Mardi, 12 du courant, à 3 heures de l'après-midi, il y avait

assemblée des dames du comité de couture, réunion du nouveau comité de la Fédération Paroissiale et causerie par Mlle Marie-J. Gérin-Lajoie, dans la salle Saint-Vincent de Paul. Et sans que rien ne fut dérangé à l'ordre du jour, des centaines de pauvres venaient chercher chacun un petit paquet de linge. De l'autre côté de la salle, le médecin du dispensaire de la Goutte de Lait, recevait les mères avec leur bébé, 14 sont venues ce jour-là. Mme Bruneau, présidente locale, proposa l'affiliation à la Fédération Nationale, ce qui fut acceptée par les dames du comité.

Ce dernier comité se compose comme suit :

Mme F.-H. Bruneau, présidente locale.

“ J.-A.-W. Dufault, prés. comité Assistance par le Travail.

“ Z. Gascon, prés. comité de la Goutte de Lait.

“ Honorius Pigeon, déléguée comité de la Goutte de Lait.

“ A.-R. Ranger, prés. comité Assistance Maternelle.

“ E. Marion, secrétaire.

Mlle L. Fortin, directrice comité de couture.

Cercle d'études Notre-Dame. — La réunion du Cercle eut lieu le 20 janvier. Les jeunes filles venues nombreuses témoignèrent par leur gaité et l'entrain de la conversation, qu'elles sont toutes animées des meilleures dispositions pour l'étude et l'action, au commencement de cette nouvelle année.

Mlle Anna Dubé lut une fort jolie causerie sur le rôle social de la musique, moyen de délassement utile, d'entraînement à l'action, de préservation morale et d'élévation spirituelle. Elle esquissa rapidement la figure de Grieg, cet artiste si profondément populaire.

Mlle Irène Lesage parla des devoirs de la jeunesse des classes aisées, devoirs de formation et devoirs d'action sociale et d'apostolat. Ses paroles sincères, solidement appuyées à l'autorité des Le Play, Leroy-Beaulieu, E. Beaupin et Thellier de Poncheville, éveillèrent chez les auditrices les plus généreux sentiments et les plus chrétiennes aspirations. La discussion porta sur la possibilité qu'il y aurait pour les jeunes filles cultivées de s'intéresser aux associations professionnelles féminines. On cita des exemples et l'on arriva à cette conclusion que cette intervention serait très utile. La résolution pratique fut que nous assisterions à quelques-unes des réunions mensuelles de l'une ou l'autre des associations affiliées à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

Mlle Jeanne Loyer dit avec beaucoup de charme une pièce des *Chants séculaires* du R. P. Valentin M. Breton, "Jeanne Mance" et une autre de Victor Hugo.

Une monographie de paroisse, deux monographies de familles d'en bas de Québec, faites par une jeune fille l'été dernier, furent entendues avec beaucoup d'intérêt et suscitèrent le désir de les voir se multiplier l'an prochain.

Le rapport du comité des œuvres recueillit encore quelques adhésions à la retraite fermée.

Le zèle pour la lecture à l'ouvroir, ayant sensiblement diminué dut être stimulé.

Le sous-comité de la Croix-Rouge accusa un chiffre dépassant le millier d'objets confectionnés pour les blessés.

L'Ecole et la Famille

L'école et la famille sont deux forces qui doivent agir dans le même sens; deux forces éducatrices, qui, séparées ne peuvent pas grand'chose, mais qui, réunies, sont toutes-puissantes." — Ces paroles de M. Paul Crouzet indiquent bien la nécessité de la collaboration entre l'école et la famille dans l'accomplissement de l'œuvre par excellence de l'éducation.

Quel est le père, quelle est la mère qui n'ont pas désiré pour leurs enfants un avenir brillant, une position sociale supérieure à la leur, en un mot, une vie plus douce et plus facile? Et pour réaliser ces rêves de bonheur faits d'un commun accord autour du berceau des chers petits, le premier moyen qui s'offre à la pensée des parents n'est-il pas de procurer à leurs fils et à leurs filles cette éducation forte et solide, si nécessaire de nos jours? Aussi dès que l'enfant est d'âge à commencer ses études, s'empressent-ils de choisir pour lui *l'école*, première étape vers l'avenir rêvé.

Le choix de l'école est bien important, puisque c'est à l'école que s'écoulent les plus belles années de la jeunesse. C'est là que l'esprit, le cœur et le caractère de l'enfant sont formés. C'est là que le jeune garçon est préparé à embrasser courageusement tous les devoirs de la vie. C'est là que la jeune fille est élevée conformément à la mission qu'elle devra remplir dans la société, qu'elle acquiert des habitudes de piété, de modestie, d'ordre et de travail en même temps qu'elle est initiée aux connaissances utiles et variées qui lui permettront de faire face à toutes les exigences de la vie et la prémuniront contre les dangers de toute sorte, car un esprit cultivé est plus propre à comprendre le devoir.

Mais l'obligation des parents en ce qui concerne l'éducation des enfants, s'arrête-t-il au seuil de l'école? Oh! non, le devoir de l'éducation incombe directement aux parents, puisque l'éducation n'est que le développement de la vie que le père et la mère ont transmise à leurs enfants. Ils ont cédé à un autre ce mandat qu'ils tiennent de Dieu, mais ils ne peuvent pas s'en désintéresser. L'enfant est un dépôt que Dieu leur a confié pour le faire valoir, et dont il leur demandera compte. C'est une plante précieuse qu'il faut entourer de soins et de précautions: elle doit être cultivée pour Dieu, pour la famille et pour la patrie.

*
**

Cette collaboration nécessaire de l'école et de la famille, comment peut-elle s'exercer?

Les parents peuvent coopérer avec l'éducateur de deux manières: en ne nuisant pas à son œuvre — en le secondant de tous leurs efforts.

Les parents entravent l'œuvre de l'éducateur lorsqu'ils n'envoient pas régulièrement les enfants à l'école. Certes, ils sont admirables ces pères qui vont parfois jusqu'à s'imposer un double labeur pour parvenir à faire subsister la famille, sans réclamer l'aide du fils à qui ils veulent donner une éducation plus complète. Plus admirables encore peut-être sont nos mères canadiennes qui souvent chargées d'une nombreuse famille, se privent volontairement des services d'une fille aînée pour lui faire acquérir l'instruction qui la rendra capable de pourvoir à sa propre existence et peut-être même à celle des membres de sa famille. A ces mères dévouées, il reste à compléter le sacrifice, en procurant à leurs filles une fréquentation scolaire régulière: ce n'est qu'à ce prix que

les études seront profitables, mais la source du dévouement maternel est d'autant plus grande qu'on y puise davantage; les mères sauront donc trouver au fond de leur cœur la force de faire encore cet acte d'abnégation.

Les parents pourraient secondar efficacement les professeurs en surveillant les progrès des enfants, en s'intéressant à leurs petits succès scolaires, en les engageant à mériter des récompenses. Pour cela, que ne les aident-ils chaque jour, au moment des études et des devoirs à faire à la maison! Avec quelle ardeur, les enfants ainsi stimulés font-ils ces travaux qui, autrement, leur paraissent si pénibles. Il faudrait aussi s'abstenir de les déranger à tout instant pour réclamer un service. Sans doute, puisque la jeune fille sera appelée plus tard à gouverner sa maison, il est bon qu'elle soit initiée à tous les détails de la vie domestique. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans les écoles, où des cours d'enseignement ménager ont été établis. En dehors des classes, la jeune fille peut et doit aider sa mère, mais de grâce, que ce ne soit pas trop au détriment de ses études, si l'on ne veut pas retarder d'autant le moment où son cours terminé, elle pourra avec avantage secondar sa mère et même la remplacer dans les soins du ménage, tout en consacrant encore chaque jour quelque temps à sa culture intellectuelle, par des lectures sérieuses qui fortifieront et augmenteront les notions acquises à l'école.

L'éducation morale sera aussi complétée au foyer. Il est des perfectionnements qui ne peuvent être donnés que par la famille. C'est la mère qui, par sa parole, son exemple, ses enseignements, conduit l'enfant dans le chemin de la vertu et du devoir. Tout le talent, tout le dévouement, toute l'autorité même des éducateurs ne suppléeront jamais à la toute-puissance de l'amour maternel.

Que dire maintenant de la faiblesse de ces parents qui permettent aux écoliers, aux écolières surtout, les amusements qui ne sont pas de leur âge? Combien de jeunes filles perdent le goût de l'étude dans les réunions mondaines, voire même les théâtres! Comment veut-on qu'après avoir entrevu la vie à travers un mirage séduisant et trompeur, les occupations sérieuses de l'esprit puissent leur plaire? elles ne rêvent plus qu'au moment où délivrées d'une surveillance qui les gêne, elles pourront laisser là livres et cahiers pour jouir de la vie que leur imagination leur fait voir si brillante.

Il me reste encore à parler de l'appui moral et sympathique que la famille devrait apporter à l'éducateur. Forcés de confier à autrui l'éducation de leurs enfants, les parents voudraient bien rencontrer des personnes dévouées, prêtes à les secondar dans cette tâche si importante, et pourtant ce n'est pas parfois sans un certain serrement de cœur que les pères, les mères surtout voient leurs enfants subir l'influence du professeur, lui obéir, adopter ses vues, ses idées, et souvent même l'aimer sincèrement. Alors il arrive qu'au lieu de lui prêter l'appui de leur influence, ces mères déprécient l'éducateur aux yeux des enfants, et en le critiquant de parti pris, les engagent même à méconnaître son autorité. Ah! ils oublient, ceux-là, que l'enfant pour s'instruire a besoin d'aimer et de se sentir aimé. Socrate disait de l'un de ses disciples qui ne profitait pas de ses leçons: "Que puis-je lui apprendre? Il ne m'aime pas." Les parents devraient être convaincus que l'attachement des enfants envers leurs professeurs est un moyen d'activité, un stimulant pour leurs études classiques, car l'enseignement

intellectuel ne parvient à l'esprit de l'élève qu'en passant par son cœur.

D'un autre côté, l'instituteur, l'institutrice ont besoin de sympathie, d'encouragement. Puisqu'ils remplacent les parents, ils méritent que ceux-ci les secondent. Sans doute, les professeurs ne sont pas parfaits: ils ne sauraient échapper à l'humaine faiblesse. Mais les élèves ne sont pas non plus sans défauts, et ces défauts ne peuvent être corrigés que s'il y a union et concorde entre l'école et la famille. Les parents qui accueillent sans contrôle les plaintes de l'enfant, au lieu de provoquer des explications loyales ne se sont pas rendu compte des difficultés sans nombre que rencontre l'instituteur dans l'accomplissement de sa tâche. Ils n'ont pas compris non plus combien ils nuisent par là à l'amélioration de l'enfant.

Puisque de la formation de la jeunesse dépend l'avenir d'un peuple, espérons donc que parents et éducateurs comprendront de plus en plus l'importance de marcher ensemble dans une entente parfaite pour obtenir le succès de l'œuvre qui les intéresse mutuellement. "Les deux forces éducatrices, l'école et la famille agissant alors dans le même sens, seront toutes-puissantes."

A. Bibaud,

Directrice de l'Académie Marchand.

Associations-nous!

"L'ouvrière, mot glorieux que tous les peuples conurent, dès qu'ils eurent supprimé l'esclavage et la servitude."

Paul Leroy-Beaulieu.

Hélène.

Jeanne.

Marcelle. — 26 ans, caissière.

Louise. — 23 ans, dactylographe.

Chez Kérhulu, pâtissier français, à six heures du soir, — Les quatre jeunes filles sont mises simplement, mais avec une certaine élégance. — Elles s'attablent les mines gaies et satisfaites. — On leur sert des salades en croûtes, des petits fours et du café.

Jeanne. — Six heures! Nous allons boulotter à l'aise! A midi, l'heure du retour au bureau me trouble l'appétit.

Marcelle. — Petite goinfre! Dis donc à Hélène pourquoi nous t'accompagnons Louise et moi. Nous n'étions pas conviées au rendez-vous. La perspective d'un bon repas te fait tout oublier.

Louise. — (moqueuse.) A cette heure, la mémoire prend le chemin de l'estomac. L'as-tu dans les talons, Jeanne?

Hélène. — De la charité, mes enfants, (clignant de l'œil du côté de Jeanne, dont la taille est un peu forte.) La glotonnerie conduit à l'obésité, non pas toujours à la damnation éternelle.

Jeanne. — (furieuse.) J'avale vos civilités... mais vous savez, comme entrée, c'est maigre. Hélène, ces sobres jeunes filles, aussi curieuses que sobres, chacun ses défauts, m'ont prié de les avertir, lorsque tu me promèneras, à Rome, à travers le monde du travail. Les acceptes-tu? Je ne sais rien leur refuser, moi.

Marcelle. — Bonne âme va! Tout de même je te crois heureuse de passer la réplique à d'autres. Avec ton robuste appétit, écouter à table est prudent....

Louise. — (l'interrompant). Assez, je me range du côté de la victime. Mange en paix, mon petit Jeanneton, nous nous en tirerons sans toi.

Marcelle. — Hélène, tes idées sur l'Association sont aussi vraies que le soleil, pardon, l'électricité nous éclaire. En nous rapportant tes paroles, Jeanne n'a pas eu de mal à nous convaincre. Tu limites maintenant ton sujet à l'Association dans le travail? Tu nous parleras du groupement professionnel à travers les âges?

Louise. — Le groupement professionnel à travers les âges! Titre ronflant! On te le passera, Hélène, si tu nous intéresses. Il sera le seul à ronfler.

Marcelle. — (à Louise.) N'interromps donc plus. Nous abordons l'histoire. Tu nous mets à l'ancre.

Louise. — Tant mieux. Je désire connaître la raison de la partialité d'Hélène. Pourquoi ne songe-t-elle qu'aux Romains? Ça réduit joliment le nombre des peuples anciens. Primo, l'antiquité juive, Hélène, qu'en fais-tu? On y travaillait ferme. Les femmes comme les hommes.

Marcelle. — Louise a raison. Rappelons-nous Ruth glanant péniblement, Rachel transportant du puits à la maison, l'eau potable de la famille. C'était une porteuse d'eau de son métier, la jolie Rachel.

Jeanne. — (la fourchette à mi-chemin.) Tu n'es pas sérieuse, Marcelle. C'était alors le moyen d'accrocher un mari. On lui mettait l'eau à la bouche tout de suite, au monsieur. C'était un seau, pardon, un prétendant de plus à ramener à la maison. (Avec un soupir.) Les Jacobs de nos jours sont plus difficiles. Ils ne boivent plus nos charmes, avec la première eau fraîche qu'on leur présente!

Marcelle. — Hélène, les ouvriers du temple de Jérusalem? Ces pauvres malheureux n'avaient donc pas le sens du rapprochement?

Louise. — Secundo, l'Egypte est sacrifiée. L'Egypte avec ses commerçants, ses industriels, ses architectes, ses médecins, etc. L'idée de se grouper ne leur est pas venue, non plus, à ces gens-là? Etrange!

Marcelle. — Après tout, passe encore pour le pays de Cléopâtre. Ça lui va de garder par ci par là, une petit air de sphinx.... Bon, Jeanne, quitte la salade de l'œil, tu as sûrement quelque chose sur le bout de la langue, Dis-le chère, ne brouille pas les mets.

Jeanne. — Ce n'est pas un *mais*, c'est une affirmation. Je soutiens avec toi que l'Egypte, sauf les cigarettes que fume.... mon cousin, est détestable. Je l'abhorre. Sale nation, savez-vous que les reines antiques y portaient de fausses barbes, pour égaler les souverains en dignité?

Marcelle. — C'était pour mieux y rire, naïve. Elles étaient gaies, ces descendantes des Pharaons.

Louise. — Non, mode que tout cela! Le majestueux Louis XIV portait de longs cheveux bouclés comme la première coquette venue. Ça démolit Schopenhauer et son mot galant à notre égard: "Avoir les cheveux longs et l'esprit court." Le "roi-soleil" était le contraire d'une buse.

Marcelle. — Dis donc, Louise, Hélène s'empiffre et ne prend même pas la peine de nous répondre.

Hélène. — (amusée.) Je ne fais bien qu'une chose à la fois. Je mange en attendant la fin de vos réclamations.

Marcelle. — (indignée.) Elle attend la fin de nos réclamations. Et la nôtre, notre faim, f-a-i-m, qu'en fais-tu?

Louise. — Patience, Marcelle. Nous n'avons plus qu'à nous plaindre au sujet des grecs. Ensuite, ce sera

le fameux "Prévenue, qu'avez-vous à répondre?"

Marcelle. — Les Grecs! Parle des travailleuses alors. Ça touchera davantage le cœur de cette féministe d'Hélène.

Louise. — Il y en a. Des sages-femmes, avec en tête, Phénarète, la mère de Socrate. Des commerçantes avec les mères de Démosthènes et d'Euripide. La première vendait du ruban, la seconde des légumes.

Jeanne. — Il n'y a pas de sot métier. De plus, le métier a formé autre chose que des sots. Bien des familles royales envieraient une semblable progéniture.

Louise. — Si nous nous enfonçons dans l'histoire grecque, voici Nausicaa, cette blanchisseuse-princesse.....

Jeanne. — (*vivement.*) Qui ne lavait pas son linge, hum!... en famille, mais sur les grandes routes, l'imprudente!

Louise. — Pénélope et ses éternelles brodeuses. Tiens, à propos, Jeanne, je te conseille une recette. Si ton amoureux devient trop pressant, brode un suaire en sa compagnie, comme l'épouse d'Ulysse. Ça le rendra froid comme un petit sépulcre!

Jeanne. — (*elle a vaguement compris, distraite par une collade tendre d'un jeune homme, à la table voisine.*) Tu dis?... Une recette?... Des Ecoles Ménagères?

Louise. — (*qui a surpris le manège sourit malicieusement.*)

Hélène. — (*posant sa serviette.*) Je suis à vous maintenant. Mes amies, la raison de mon silence, sur les trois civilisations que vous venez de parcourir, est bien simple. Aucun document n'existe, relativement aux associations de travailleurs. Vous savez qu'aujourd'hui, il faut s'appuyer sur des documents, dès qu'il s'agit d'histoire.

Louise. — C'est de la sagesse. Nous acceptons n'est-ce pas mes amies, cette raison. Elle est majeure et réduit à néant toutes nos protestations. Alors tu débutes?

Hélène. — En l'an 713, avant Jésus-Christ, sous le règne de Numa Pompilius! c'est suffisant comme recul. Vous êtes d'une exigence!

Jeanne. — Tu me renverses! L'an 713, avant le Christ, Numa Pompilius! Quel Monsieur à Lunettes t'a révélé de pareils secrets?

Hélène. — Plutarque.

Jeanne. — Où et comment as-tu fait la connaissance de ce vieux romain?

Hélène. — (*patiente.*) En lisant. Dans le tramway.

Jeanne. — Il t'a donné sa place, alors! C'est une politesse antique!

Hélène. — (*riant.*) Auras-tu bientôt fini tyran? Oui? Allons retrouver le bon vieux roi Numa, alors. Le bon

roi Numa, successeur de Romulus, détestait la guerre. Il.....

Jeanne. — Louise, on dirait un conte d'Epinal, c'est délicieux!

Hélène. — Le bon roi Numa entreprit de donner aux belliqueux Romains, le goût du travail. Dans les campagnes il poussa ses sujets vers l'agriculture; dans les villes, vers les métiers. Relativement à ces derniers, le sage monarque eut l'igénieuse idée de les réunir en corporations, auxquelles il accorda des privilèges et qu'il munit de riches protecteurs.

Jeanne. — Tu dois connaître le nombre et le nom des corporations? Tu brûles de les dire? Rafraîchis-toi, parle.

Hélène. — Tu te trompes, mais pour te vexer... Il y en eut d'abord huit: charpentiers, potiers, corroyeurs, cordonniers, teinturiers, chaudronniers, orfèvres et musiciens. Plus tard, on en ajouta une neuvième, comprenant les professions indéterminées.

Jeanne. — (*avec admiration.*) Ellés y sont toutes!... J'ai compté sur mes doigts.

Louise. — Et ces institutions, Hélène? Ont-elles toujours été florissantes?

Hélène. — Elles passèrent au contraire par des phases diverses. C'est que, vois-tu, dès qu'il s'agit des peuples anciens, il ne faut pas perdre de vue le jeu de bascule du travail. Le travail libre, se voit ruiner par le travail servile, et vice-versa. L'économiste Paul Leroy-Beaulieu a raison de dire: "L'ouvrière, mot glorieux, que tous les peuples connurent, dès qu'ils eurent supprimé l'esclavage et la servitude."

Jeanne. — Quel démenti à ce doux pleurard de Michélet! Comme je le pratique pour m'attendrir le caractère, voici ce qu'il dit: "L'ouvrière mot impie, sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer, et qui balancerait à lui seul, tous nos prétendus progrès."

Marcelle. — Avec cet historien, le cœur a des raisons que l'histoire ne connaît pas! Voilà.

Jeanne. — Cette Marcelle! Le silence qu'elle gardait depuis quelques minutes était profond. C'est elle qui le devient maintenant. Tu pilles Pascal, ma belle!

Louise. — Hélène, continue, je t'en prie. Laisse-les se chamailler toutes seules.

Hélène. — La richesse croissante des Romains développa l'esclavage. Du coup, les corporations s'affaiblirent. Peu à peu, la plupart d'entre elles changèrent même de nature. Tantôt clubs politiques, tantôt sociétés secrètes, elles prirent des allures révolutionnaires, et n'eurent bientôt aucun caractère professionnel. Le travail manuel tomba lui-même dans un mépris profond. Vous savez ce qu'en a dit Cicéron: "Jamais un sentiment noble ne naquit dans une boutique."

Jeanne. — Le misérable! Ne dis plus de pareilles choses, Hélène. En pleine digestion, ça m'affecte.

Hélène. — A la fin de la République, les Associations ouvrières furent dissoutes. L'on s'en défiait vraiment avec trop de raison. César cependant en laissa subsister quelques-unes parmi les plus anciennes.

Jeanne. — Ce bon petit cœur de César! Je ne comprends pas Brutus. Avoir tuer un si bon homme!

Marcelle. — Ne pleure pas Jeanne. Ça t'enlaidit. Il y a des témoins!

Hélène. — Ce furent justement ces pauvres débris

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé: \$4,000,000 — Capital payé: 4,000,000

Fonds de réserve: \$3,652,000 — Total de l'actif: \$32, 550,000

BUREAU DE DIRECTION: J.-A. Vaillancourt, *Président*; Hon. F.-L. Béique, *Vice-Président*; A. Turcotte; E.-H. Lemay; Hon. J.-M. Wilson; A.-A. Larocque; A.-W. Bonner. — Beaudry Leman, *Gérant Général*; F.-G. Leduc, *Gérant du Bureau Principal*; P.-A. Lavallée, *Assistant Gérant*; Yvon Lamarre, *Inspecteur*; J.-C. Thivierge, *Contrôleur*.

Toute personne peut ouvrir un compte à notre département d'épargne, avec un dépôt de \$1.00. Nous accordons l'intérêt au plus haut taux courant à tous les dépôts d'épargne.

d'Association qui aidèrent, au début de l'Empire, à la formation de nouvelles corporations. Mais, soumises à un contrôle sévère, elles perdirent peu à peu toute autonomie, et ne furent guère que des sociétés de secours mutuels.

Louise. — Ça valait mieux que rien. Quel secours surtout visait-on, en ces temps? Je serais curieuse de le connaître.

Hélène. — Vous ne le devineriez pas?

Jeanne. — Certes, non. Avec toi, qui portes toute la science nous ne porterons jamais que.... les paquets. Il n'y a pas de chat d'ailleurs dans les environs, on ne peut lui.....

Marcelle. — Jeter ta langue, toi! Je t'en défie. Quelle impudence! Le jour où tu ne parlerais plus, nous pleurerons ta mort.

Hélène. — Jeanne, c'est à mon tour de piller quelqu'un, je cite Gaston Boissier!.... Les Romains, nous apprend-il, mettaient autant de soin à s'assurer un tombeau que nous, chrétiens, à nous munir des derniers sacrements. Les Associations ouvrières sous l'Empire, s'occupèrent donc, en tout premier lieu d'organiser ce suprême secours fraternel.

Jeanne. — Ces pauvres gens! C'est un rêve de locataire! Dormir son dernier sommeil propriétaire!

Hélène. — Il ne me reste plus qu'à mentionner la période gallo-romaine. Elle vit s'accroître le nombre des corporations. En Gaule, au II^e siècle, il en existait à Lutèce, à Lyon, à Nîmes et à Arles. Il a fallu les barbares pour renverser ces institutions bienfaisantes. Elles reprirent avec une splendeur jusque-là inconnue, au Moyen-Age.

Louise. — Un point, c'est tout. Voici le Moyen-Age; merci, Hélène. (*Taquine*) Malgré ta science, tu es charmante.

Jeanne. — (*jalouse, le joli jeune homme à la table voisine, regarde maintenant Hélène.*) Mon voisin partage ton opinion, Louise. Il dévore Hélène des yeux. Dans quelques minutes, il n'aura plus faim. Sa consommation est inutile. Vous avez fini, Louise, Marcelle? Détalons, toutes, Hélène est en danger. Ce monsieur l'enlèvera pour sûr!

Marcelle. — L'enlèvement de la belle Hélène! (*Echangeant un coup d'œil d'intelligence avec Louise, elles ont noté toutes deux, la mine déçue de Jeanne.*) C'est grave, en effet. Pas de guerre entre nous. Rentrons vite sous le toit paternel.

Jeanne. — (*rassérénée.*) Nous te remercierons, chemin faisant, Hélène. Comme pousse-café, tu auras notre reconnaissance.

Marie-Claire Daveluy.

VOYAGES D'HIVER

DANS LE SUD.

VISITEZ LA TERRE DU SOLEIL ET DE LA SANTE.

Bermudes, Floride, Cuba, les Carolines, la Georgie, Nouvelle Orléans, Californie, Atlantic City, Washington, Old Point Comfort, etc.
Pour autres informations particulières, livrets descriptifs, taux, listes d'hôtels, prix, etc., s'adresser à

HONE & RIVET, Agence Générale de voyages,

9, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

31, rue Buade, Québec. — — — — 48, rue Adélaïde, Toronto.

Il était une fois...

Voici une histoire vraie: je vous la dis telle qu'on me l'a racontée.

Il était une fois, quelque part dans notre grande ville, une bonne paroisse. Rien d'extraordinaire à cela, n'est-ce pas? Car nous faisons l'envie des catholiques de tous les pays, nous canadiens, avec notre vie paroissiale si intense, si fortement implantée dans le sol et dans les cœurs qu'elle est comme la racine de notre vie nationale. Il y avait donc une fois une bonne paroisse. Bonne, au-delà de tout ce que je puis vous dire: les dimanches l'église ne désemplissait pas; toutes les congrégations y étaient florissantes, celles de la Sainte Famille, de la sainte Vierge, l'Apostolat de la Prière, la Sainte-Enfance, etc. Et bien charitable aussi la paroisse! Les dames y avaient des réunions de couture pour les pauvres; elles distribuaient elles-mêmes les vêtements ainsi confectionnés. Il y avait encore les patronnesses des Sœurs de Charité et celles d'un asile de vieillards, peut-être d'autres encore, on ne me les a pas nommées. Je ne crois pas que les personnes riches fussent nombreuses dans ce quartier composé surtout de familles ouvrières, mais la générosité ne faisait pas défaut et je me suis laissé dire que l'église n'avait presque plus de dette. L'équilibre budgétaire ne nuit jamais à l'équilibre moral!

Or un jour dans cette paroisse fière d'elle-même, à juste titre, je vais vous raconter quelle étrange perturbation s'est produite.

C'était fin d'avril, l'air était tiède, plein de renouveau, de vagues parfums, de rayons réfléchis par la verdure pâle qui s'entr'ouvre, de chants discrets. Certes il fallait beaucoup de courage pour aller s'enfermer dans un sous-sol et pour entendre pérorer sur..... je vous le donne en cent! Mais vous n'y arrivez pas.... sur l'organisation des œuvres féminines de la paroisses en fédération afin de les affilier à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste! Je me demande encore comment un sujet aussi peu gai et d'un obscurantisme tout germanique a jamais pu attirer dans la vaste salle du sous-sol autant de figures jeunes et vieilles, ardentes ou tenaces, fatiguées ou rieuses, les unes ridées et jaunies par les labours incessants, les autres toutes prêtes à la joie. C'était curiosité sans doute: on a si tôt fait de courir à quelque chose de neuf! Et précisément les plus sages, en garde contre ce sentiment, y étaient-elles venues avec la disposition inébranlable de se faire les gardiennes des vieilles traditions et les chevaliers sans peur du patrimoine menacé!

Avant le commencement de la séance, j'abordai l'une d'entre elles, à la figure particulièrement énergique, au verbe haut et qu'entourait un groupe de fidèles concordantes.

— Madame, lui dis-je, de la voix la plus bienveillante possible, avez-vous déjà entendu parler de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, à laquelle votre paroisse désire s'affilier?

Mais je n'avais encore eu de rapports qu'avec le curé et trois ou quatre dames, et ma trop grande confiance fut en un instant remise au point:

— Ma chère dame, laissez-moi vous dire, vous savez, la paroisse a toujours marché sans ça: elle n'en est pas pire! Et pour être franche je ne vous cacherai pas ce que je pense, c'est rien qu'une affaire pour nous donner du trouble!

Cette franchise dans sa crudité ne me déplut pas, je

me disais que les renouveaux peuvent s'opérer dans les esprits comme dans la nature et qu'il n'est pas d'intelligence si fortement emprisonnée sous l'écorce solide des préjugés dont il faille désespérer. Et devant cet auditoire, partie hostile, partie bienveillant, j'abordai le terrible sujet.

« Mesdames, vous cherchez toutes à faire du bien, vous ne seriez pas ici réunies sans ce motif : une nouvelle forme de charité s'offre à vous : l'action sociale. Réunissez-vous mesdames en Fédération paroissiale, parce que l'union multiplie les énergies, parce qu'elle fait éviter les écarts, parce qu'elle comble les lacunes de chaque individu ou de chaque société. Chacune de vos œuvres actuelles poursuit un bien particulier, l'une pourvoit au vêtement des pauvres, d'autres à leur nourriture, d'autres à leur logement, d'autres enfin à leur moralité. Ne voyez-vous pas combien il sera avantageux pour les pauvres eux-mêmes, pour toute votre paroisse que ces œuvres diverses se connaissent. Je suis sûre qu'à la façon de M. Jourdain, il vous est déjà arrivé de mettre ce conseil en pratique sans y penser. N'êtes-vous pas souvent obligées de vous rencontrer pour traiter des intérêts de vos protégés et de ces rencontres ne sortez-vous pas avec de nouvelles lumières et de nouvelles forces pour le bien ? Nous venons donc vous demander d'établir ces relations en permanence afin qu'aucune occasion de bien ne se perde.

Nous avons dit que cette union de vos œuvres doit se faire en vue de votre affiliation à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste où vous serez représentées par deux déléguées. Mais une question monte à vos lèvres : n'est-ce pas assez de relier entre elles les œuvres de la paroisse, faut-il établir un lien entre toutes les paroisses ? Eh ! bien oui ! Le principe reste toujours vrai : l'union fait la force. Chaque paroisse gagnera à ce rapprochement.

Disons toutefois que le grand, l'immense avantage de l'affiliation à la Fédération consiste surtout en ce qu'elle donne une valeur sociale à vos œuvres. Sans plus d'effort de votre part, sans aucune entrave à votre autonomie et à votre liberté, elle ajoute à ces œuvres une portée sociale.

Qu'est-ce que c'est d'abord qu'une œuvre sociale ? C'est tout simplement une action charitable mais d'une espèce particulière. Vous connaissez bien l'aumône qui soulage la misère, c'est ce qu'on appelle couramment faire la charité. Mais une personne qui ne se contente pas de calmer la faim et qui veut arrêter la misère dans sa source cherche à faire de l'action sociale. Ce sera de l'action sociale, travailler au rétablissement des justes salaires, à l'institution d'œuvres de prévoyance et d'assurance etc. Un exemple vous fera mieux comprendre la différence qu'il y a entre une œuvre de charité proprement dite et une œuvre sociale : l'œuvre de charité est à la société comme le remède au malade ; l'œuvre sociale est le régime. Et par là vous voyez bien les rapports et la bonne entente qui doivent s'établir entre ces deux sortes d'œuvres. Le régime ne supprime pas nécessairement l'usage des remèdes pas plus que l'œuvre sociale n'est antagoniste de l'œuvre de charité, presque toujours elles se complètent. Mais l'œuvre sociale est en quelque sorte plus normale. Et la charité sous cette forme ne doit pas attendre l'heure de la crise pour se déployer. Elle doit au contraire la prévenir.

Vous voyez, mesdames, quel profond esprit de charité inspire l'œuvre sociale et c'est à bon droit que l'Eglise

dans la personne de ses chefs y entrevoit en germe la renaissance d'une société chrétienne.

Il faut donc désirer l'établissement chez nous de ces admirables œuvres sociales. L'occasion se présente à vous, mesdames, d'aider pour votre part à ce grand mouvement : affiliiez votre paroisse à ce centre d'action sociale féminine qu'est la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Les œuvres que vous faites, telles que vous les faites, sans rien changer à vos habitudes, acquièrent une utilité nouvelle. Étant réunies au foyer de nos œuvres, elles serviront en quelque sorte d'aliment et de base aux diverses œuvres sociales qui ne peuvent être entreprises ni poursuivies sans études préliminaires, sans enquêtes, sans connaissances des œuvres déjà existantes. Tous ces renseignements là, votre seule affiliation à la Fédération nous les fournit.

De plus, les assemblées générales ou particulières auxquelles vous serez invitées vous éclaireront sur les questions sociales et presque inconsciemment orienteront vos énergies vers un idéal social. Qu'il s'agisse de la visite des pauvres par exemple, votre attention se portera sur les faits importants à noter ; de l'entretien d'un hospice, vous chercherez les causes de l'indigence qui s'y réfugie, etc. Et peut-être alors surgira, chez plusieurs des vôtres, le désir de voir s'établir dans la paroisse les œuvres proprement sociales : les gouttes de lait, les diverses assistances par le travail ou à domicile, les associations professionnelles avec leurs caisses de secours, leur mutualité, leurs enseignements variés et leurs réunions si amicales et si pleines de saine fraternité.

Et alors vous connaîtrez vraiment la valeur de la Fédération Nationale qui par ses divers comités apporte à toutes les généreuses entreprises, expérience, ressources, appui.

Vous vous étonnez, mesdames, de n'avoir pas songé plus tôt à vous enrôler dans cette milice de l'action catholique. Rien n'est plus facile pourtant. Faites-le sans retard. Vous n'avez qu'à élire quelques-unes d'entre vous pour former un conseil. Ce conseil élira deux déléguées pour le représenter à la Fédération où elles seront convoquées en assemblées trois fois par an. Le conseil sera tenu au courant de toutes les questions qui peuvent avoir quelque intérêt pour lui. Tous les membres de vos œuvres paroissiales auront droit à une carte d'admission aux grandes séances du Monument National, qui ont lieu trois fois par an et à la messe de Notre-Dame de Lourdes. Rien ne sera exigé en retour si ce n'est un rapport général de vos œuvres une fois l'an et la modique cotisation de \$10, qui est plusieurs fois remboursée par la part qu'ont toutes les œuvres affiliées aux bénéfices, soit du Denier National, soit des distributions de vêtements, etc.

Rien n'est donc plus simple et plus avantageux que de s'affilier à la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, et c'est donner à toutes les œuvres un tel élan, une portée si féconde, que l'hésitation vraiment n'est plus permise. Parce que chrétiennes et canadiennes, héritières de la vaillance des pionniers de ce pays qui furent des héros et des saints, n'ayons pas peur d'aborder le vaste champ de l'Apostolat Social."

Il faut avouer que la partie n'était pas encore gagnée. Mais les convaincues parlaient d'elles-mêmes aux timides. Les discussions s'engageaient en tête-à-tête et après quelque tumulte, le vote presque général décidait l'affiliation.

L'histoire pourtant ne serait pas complète si je n'ajoutais au récit que l'on m'a fait, ce que désormais tout le monde peut constater : c'est que depuis ce jour de fin d'avril, cette bonne paroisse a vu sa mortalité infantile diminuer, quelques buvettes disparaître, un patronage et un cercle d'étude s'établir, des cours de cuisine, de couture, de coupe, d'anglais, de comptabilité répandre l'instruction pratique dans la jeunesse féminine. Elle a vu surtout augmenter le nombre des dévouements aux œuvres et un essaim de jeunes filles, comme un gage d'avenir, s'offrir à l'apprentissage de l'art par excellence, celui de la charité et de la charité la plus désintéressée, la plus parfaite qui soit et qui s'incarne dans l'œuvre sociale catholique.

Il était une fois, une bonne paroisse.

Or aujourd'hui, on ajoute qu'elle est une paroisse modèle !

Justine Hardel.

FUGACITE.

En vain l'artiste cherche une formule brève
Où son âme en travail exprime tout son rêve ;

En vain pour te saisir, ô mobile oraison
Je tisse le réseau d'une comparaison ;

Toujours quelque élément de ta divine Idée
Défaillit dans l'image où je t'ai possédée :

Je te peindrai pourtant avec les traits épars
Qu'à mes sens la nature offre de mille parts.

* * * * *

O paisible lueur dans la nef assombrie
Que propagent les ors de la lampe orfèvre.

Parfum dont la ferveur s'épuise en l'encensoir
Devant la majesté du divin ostensor,.

Etoile, ton éclat dans la nuit diaphane,
Semble une tendre fleur que la lumière fane.

* * * * *

O murmurant ruisseau qui t'enfuis, calme et frais,
Aux cailloux de ton lit, parfois tu disparaiss.

Le ciel en toi se mire, ô vasque transparente,
Qu'au passage ternit une vapeur errante.

Tu montes, ô jet d'eau : mais clapotis léger,
Ton rythme sanglottant ne peut se prolonger.

* * * * *

O fugitive odeur, un même souffle amène
Et remporte avec soi ta caressante haleine.

Es-tu le vent du soir qui naît au ras du sol,
Et bientôt s'assoupit, lassé par son envol ?

Tu passes sur mon cœur, comme passe la brise
Sur la houle des blés où son effort se brise.

* * * * *

Mais en vain te peindrais-je avec les traits épars
Que pourtant la nature offre de mille parts.

Ces grâces qu'un regard attentif semble éteindre,
Je les peux évoquer ; mais je n'y puis t'atteindre.

Sans jamais t'exprimer, ô mobile oraison
J'unis les éléments d'une comparaison :

Car toujours un reflet de ta divine idée
M'échappe, dans l'image où je t'ai possédée.

H. Marienlob.

La Noblesse Canadienne

IV.

Situation de la noblesse après la conquête.

I. — *Sous Murray.*

Une fois maître du pays le général Amherst établit trois gouvernements ; il confia celui de Québec au général Murray, il appela Thomas Gage, maréchal des Camps et Armées du roi, à celui de Montréal, et nomma Burton aux Trois-Rivières.

Dans les paroisses, les capitaines de milice furent chargés de régler les différends qui pouvaient surgir entre les Canadiens de leur localité. Ce gouvernement militaire demeura en vigueur jusqu'en 1763. Durant ces trois ans la justice fut administrée à la satisfaction de tous.

Après le traité de Paris, Murray fut nommé gouverneur du Canada. Il remplit cette charge avec beaucoup de zèle et sut s'attirer l'estime des Canadiens. Il montra son bon cœur en plus d'une circonstance, notamment dans l'hiver qui suivit le départ des troupes françaises. Il secourut de ses deniers plusieurs familles canadiennes abandonnées sans ressources dans le plus affreux dénuement. L'exemple du chef fut suivi par ses soldats. Ils n'hésitèrent pas à secourir les pauvres habitants qui, sans ces aumônes de leurs ennemis, fussent sans doute morts de faim et de froid.

Ces bons procédés valurent au gouverneur de profondes sympathies. Les Canadiens commençaient à respirer et à se faire au nouveau régime, quand une politique étroite, adoptée par la Métropole, vint trop tôt, hélas ! menacer de tout bouleverser.

La cour de Londres ordonna l'établissement d'un Conseil, mais pour en faire partie, il fallait souscrire au trop fameux serment du *Tes* qui, comme on le sait, était la négation du dogme de la *Transsubstantiation* et la reconnaissance officielle du roi d'Angleterre comme chef souverain de l'Eglise, en un mot on exigeait des futurs conseillers l'apostasie. Aucun catholique, on le conçoit, ne pouvait espérer en faire partie.

Bien plus, le 13 août 1763, Lord Egremont adressa au gouverneur "l'ordre de surveiller les prêtres de très près et de déporter aussitôt que possible tous ceux qui tenteraient de sortir de leur sphère et de s'immiscer dans les affaires civiles."

On redoutait évidemment en Angleterre le clergé et la noblesse qui pouvaient, grâce à leur prestige, maintenir les anciennes idées.

Murray ne se rendit pas à toutes les exigences de la Métropole. Bien plus, il permit aux Canadiens de tenir "une chambre d'Assemblée de la nation, pour y traiter de leurs affaires et surtout de celles de la Religion et faire toutes les représentations nécessaires pour la conservation des privilèges qui leur ont été accordés jusqu'à présent, et qui pourraient leur être accordés par la suite, sous le Bon plaisir de leur Souverain Le Roy, de la Grande Bretagne."

Cette assemblée, pour le district de Québec, eut lieu le 26 mai 1765, et pour le district de Montréal le 21 février 1766 (1).

Ces faveurs accordées à nos pères eurent pour effet d'indisposer contre le gouverneur non seulement les mar-

(1) *Rapport des Archives canadiennes*, 1905, II vol. p. 345 et *The Canadian Antiquarian*, No I, vol. 11ième, 1914.

chands anglais et juifs qui se trouvaient au pays, mais encore les marchands canadiens-français, dont la bonne foi fut évidemment surprise, ainsi qu'il est facile de le voir dans les pièces que nous signalons.

En dépit des attaques dont il avait été l'objet, Murray était allé encore plus loin sous le rapport des concessions à l'égard des pauvres Canadiens. Afin de les soustraire aux injustices dont ils étaient menacés par les juges anglais, il établit une cour spéciale qui porta le nom de la *Cour des Plaidoyers communs*.

L'établissement de cette cour et la nomination des jurés de langue française déplurent encore aux Anglais et aux Juifs (1). Ils répandirent les plus noires calomnies contre le gouverneur. Celui-ci crut bon d'expliquer à Londres le but qu'il s'était proposé en établissant cette cour. Elle est établie, écrivait-il, seulement pour les Canadiens; ne pas admettre une cour semblable jusqu'à ce qu'on puisse supposer qu'ils se soient familiarisés suffisamment avec nos lois et nos méthodes concernant l'administration de la justice de nos cours, équivaldrait à lancer un navire sur la mer sans boussole. Et vraiment la situation des premiers serait encore plus cruelle car le navire pourrait se sauver, la chance le pousserait peut-être dans quelque port hospitalier, tandis que les pauvres Canadiens ne pourraient éviter ni les artifices des trompeurs, ni la voracité de certains particuliers — ils doivent être protégés contre de tels abus durant les premiers mois de leur ignorance, abus qui auraient pour résultat d'inspirer aux Canadiens de la méfiance et du dégoût à l'égard de notre gouvernement et de nos lois."

Plus loin il ajoutait: "Comme il n'y a que deux cents sujets protestants dans la Province, dont la plus grande partie est composée de soldats licenciés, de petite fortune et de peu de capacité, il est considéré injuste d'empêcher les nouveaux sujets catholiques romains de faire partie des jurys, car une telle exclusion constituerait les dits deux cents protestants juges perpétuels de la vie et des biens non seulement des quatre-vingt mille nouveaux sujets, mais de tous les militaires dans cette province; de plus si les canadiens ne doivent pas être admis à faire partie des jurys, beaucoup émigreront. Cette organisation n'est rien autre chose qu'un expédient temporaire pour laisser les choses dans leur état actuel jusqu'à ce que soit connu le plaisir de Sa Majesté sur ce point critique et difficile."

Les fanatiques de Québec et encore ceux de Montréal supportaient difficilement cet état de choses. Ils voulurent l'enrayer car les Canadiens leur échappaient et avec eux leurs biens ardemment convoités. Ils firent entendre de nouvelles plaintes à Londres afin disaient-ils de faire cesser les prétendus abus introduits par le gouverneur.

Ils réclamèrent entr'autres réformes la mise en force du décret 3ième Jacques Ter Chap. T. Paragraphe I... qui ordonnait d'expulser des fonctions publiques les catholiques qui ne prêteraient pas le serment du *Test*.

"Aucun papiste (2), reconnu non-conformiste (3), ne pourra remplir la charge de conseiller, de greffier, d'avocat ou de procureur dans les questions du droit coutu-

(1) D'après Murray, la Province ne renfermait pas dix francs-tenanciers protestants, ayant qualité d'après les lois d'Angleterre, d'être juges. *Rapports des Archives de 1890*, 2ième partie, p. 12.

(2) Terme de mépris désignant un catholique.

(3) Qui n'a pas signé le serment du *Test*.

mier ou n'agira en qualité d'avocat ou de procureur dans celles relevant du droit civil; qu'il ne pourra non plus pratiquer la physique, ni devenir apothicaire, ni juge, ni fonctionnaire, ni greffier d'aucune cour, ni registraire ou secrétaire du conseil municipal, ni fonctionnaire ou officier d'aucune cour... ne remplira ni les devoirs ni les fonctions de capitaine, de lieutenant, de sergent, de caporal, de porte-étendards de compagnies de soldats, ou de capitaine, de maître d'équipage, de gouverneur, ni aucune charge sur un navire, dans un château ou dans une forteresse; qu'il sera absolument exclus des charges ci-dessus et que toute personne enfreignant ce décret sera passible d'une amende de cent livres, dont une moitié ira au roi et l'autre à la personne qui aura intenté la poursuite. Nous croyons donc que l'admission parmi les jurés, de personnes appartenant à la religion romaine et qui reconnaissent l'autorité, la suprématie et la juridiction de l'Eglise de Rome, constitue une violation manifeste de nos lois et de nos libertés les plus sacrées, conduit à la destruction de la religion protestante, et menace le pouvoir, l'autorité et les droits de Sa Majesté dans la province où nous vivons...."

Murray connaissait trop ses compatriotes pour se laisser ébranler par leurs calomnies. Il n'en continua pas moins à protéger les Canadiens. Ses correspondances qu'il adressait à la cour nous montrent toute la sympathie qu'il leur témoignait. On ne peut lire sans admiration cette lettre dans laquelle il ajoutait: "Peu, très peu suffira pour contenter les nouveaux sujets (les Canadiens), mais rien ne pourra satisfaire les fanatiques déréglés qui font le commerce hormis l'expulsion des Canadiens qui constituent la race la plus brave et la meilleure du globe peut-être, et qui, encouragés par quelques privilèges que les lois anglaises refusent aux catholiques romains en Angleterre, ne manqueraient pas de vaincre leur antipathie nationale à l'égard de leurs conquérants et deviendraient les sujets les plus fidèles et les plus utiles de cet empire américain. Je me flatte qu'il y aura moyen de trouver un remède dans les lois pour améliorer le sort de ce peuple et je suis convaincu que le sentiment populaire en Angleterre approuverait l'adoption d'une telle mesure et que le bon cœur du roi pourrait sans crainte suivre ses inclinations à cette fin. J'ai l'espoir aussi que mon royal maître approuvera la décision unanime de Son Conseil, d'établir des cours de justice, sans quoi il n'eût pas été possible d'empêcher un grand nombre de Canadiens d'émigrer; en outre, je suis convaincu que si ceux-ci ne sont pas admis à faire partie des jurés et s'il ne leur est pas accordé des juges et des avocats comprenant leur langue, Sa Majesté perdra la plus grande partie de cette population."

Cependant les représentations du gouverneur, les requêtes des Canadiens, ne produisirent pas l'effet qu'on aurait pu en attendre. Les Anglais de Québec eurent gain de cause à la cour de Londres; les Canadiens furent éloignés des fonctions publiques, et la noblesse qui eût pu rendre de bons services fut regardée comme suspecte. Ceux de ses membres qui auraient pu être utiles à leur pays furent obligés de refuser les charges qu'ils ne pouvaient accepter sans trahir leur foi. C'est ce qui faisait dire à Murray que pour établir le gouvernement civil: "Il a fallu choisir les magistrats et prendre les jurés parmi quatre-cent-cinquante commerçants, artisans et fermiers, méprisables principalement par leur ignorance." Le juge qui fut donné aux Canadiens avait lui-même payé une dette envers dame Justice. Il sortit de pri-

son pour s'asseoir sur le banc.

Murray ajoutait en parlant de ces employés civils : "Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance, et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés."

La sympathie du gouverneur pour les Canadiens finit par exaspérer leurs ennemis. Ils rédigèrent une nouvelle liste de leurs prétendus griefs qu'ils firent signer par les marchands de Londres et encore par quelques Canadiens de Québec (1) et l'envoyèrent à la cour.

Murray fut obligé de quitter le Canada. L'ordre lui fut signifié de St-James par Conwan, le 1er avril 1766. Il s'embarqua le 28 juin. Irving gouverna le pays en attendant Carleton.

Le départ de Murray provoqua des regrets universels chez les Canadiens. Ils ne purent supporter cette victoire de l'élément fanatique sans faire entendre leurs plaintes jusqu'au pied du trône. Déjà les seigneurs du district de Montréal, au commencement de ces luttes, s'étaient empressés de remercier le roi et de lui exprimer toute la reconnaissance qu'ils lui devaient pour leur avoir donné un gouverneur aussi bien doué que le général Murray. Cette adresse fut signée par les principaux membres de la noblesse.

Cette fois ceux du district de Québec signèrent l'adresse suivante : "Les Seigneurs dans le District de Québec, disent-ils, tant en leurs noms que pour tous les habitants leurs Tenanciers, pénétrés de douleur du départ de Son Excellence l'honorable Jacques Murray, qu'ils ont depuis la conquête de cette Province chéri et respecté plus encore à cause de ses qualités personnelles que comme leur Gouverneur, se croiraient indignes de vivre s'ils ne s'efforçaient de faire connaître à Votre Majesté, leur Souverain Seigneur, et à toute l'Angleterre, les Obligations qu'ils lui ont, qu'ils n'oublieront jamais et les regrets sincères qu'ils ont de son départ...."

Ils continuent en rendant hommage à l'indulgence que Murray a exercée à l'égard des Canadiens, à sa générosité et à celle de ses officiers qui, disent-ils "par les aumônes qu'ils ont répandues, ont tiré les peuples de la misère dans laquelle les malheurs de la Guerre les avaient plongés...."

"Ils nous a par son affabilité contraint de l'aimer ; il établit dans son Gouvernement un Conseil Militaire, composé des Officiers Equitables qui, sans prévention et sans Emoluments, ont jugé ou plutôt accommodé les parties processives : point d'Exemples d'aucun appel de leur jugements!...."

"Nous avons joui jusqu'à l'époque du Gouvernement Civil d'une Tranquillité, qui nous faisait presque oublier notre ancienne Patrie. Soumis à ses sages jugements et Ordonnances nous étions heureux... nous regretterions longtemps la douceur de ce Gouvernement.

"Nos Espérances ont été détruites par l'Etablissement du Gouvernement Civil... alors nous vîmes naître avec lui le trouble et la confusion..."

"Une cabale de gens venus tant à la suite de l'armée que comme commis et chargés d'affaires, des négociants de Londres ne méritant aucune préférence, tant par leur conduite que par leur défaut d'Education et méprisables

(1) Les Canadiens signataires de cette requête la désavouèrent tout aussitôt ; ils se plaignirent que leur bonne foi avait été surprise, car elle était rédigée en Anglais, langue qu'ils ne comprenaient pas.

bles par eux-mêmes, piqués de la justice qui leur a à cet égard été rendue ont entraîné avec eux quelques-uns de nos compatriotes, dont plusieurs avaient avec eux la plus parfaite ressemblance ; d'autres sans y faire réflexion ont donné leurs suffrages et signé des calomnies les plus noires dans une langue qu'ils ne connaissaient pas ; il en fut même entre les derniers qui ont avoué qu'ils avaient été surpris, et les Gens d'honneur n'ont cessé de désavouer de tels procédés détestables...

... "La plupart des nouveaux sujets qui ont augmenté la Cabale et dont on fait valoir la signature sont des Gens sans Naissance, sans Education, incapables des sentiments délicats, des soldats congédiés de la Troupe Française, des Barbiers, des domestiques, des Enfants même, dont plusieurs pour être devenus Marchands, se sont rendus les Esclaves de leurs créanciers, des Juifs même qui accoutumés à respecter les citoyens dans les autres parties du monde, où ils sont supportés, n'ont pas hésité dans cette Province, à s'élever au-dessus des nouveaux sujets du Roy... et qui ainsi que leurs adhérents ont ruiné et réduit à la dernière misère ceux qui se sont attachés à eux, Digne récompense de leur orgueil et de leur faiblesse.

"Nous nous adressons à Votre Majesté comme Père d'un nouveau peuple et comme protecteur des droits qu'elle a voulu nous accorder, nous lui faisons part de nos peines et des Regrets que nous ne pouvons refuser à Mons. Murray.

"Nous la supplions si elle veut bien jeter les yeux sur nous, de le rendre à nos vœux, de le conserver Gouverneur en chef de cette Province, que sa Valeur lui a conservé, et dont sa générosité et sa Douceur lui ont attaché les peuples et de nous le renvoyer. Nous osons espérer cette grâce de Votre Majesté qu'elle voudra bien faire attention à nos représentations, les protéger et nous en faire parvenir une réponse favorable en faisant triompher la vérité ; nous ne cesserons d'offrir des vœux au ciel pour la santé de votre Majesté et de la famille Royale.

(Ont signé) : "La Naudière, J. Duchesnay, F.-J. Cugnet, Rigauville, de Vincelotte, Jacques Couillard, (Després,) Louis Dupuis, (Couillard) Luc de la Corne, Michel Blais, Couillard, Couillard, J. Roy, L. Duchesnay, de Gaspé, de Lachevrotière, J. Couillard, Aubert de Gaspé, Augustin, (de Chavigny) A. Hamelin, Gastineau, (Damours) de Plaine."

Cette requête ne fut pas écoutée, mais elle montre que les membres de la noblesse canadienne, malgré leur soumission à l'autorité constituée, ressentaient vivement les injustices dont ils étaient les victimes.

(A suivre : Situation de la noblesse sous Carleton.)

Azarie Couillard-Després, Ptre.

NOTRE COURRIER

Réunion annuelle du Conseil Local des Femmes : —

Cette assemblée eut lieu à la fin du mois de novembre, le travail utile et important accompli pendant l'année fut présenté dans le rapport lu à cette occasion. Mme M. C. Smillie donna un compte rendu fort intéressant de la réunion quinquennale du Conseil International des Femmes, tenue à Rome en mai dernier.

Les événements survenus depuis ce congrès ont donné à quelques-uns des points relevés par Mme Smillie une actualité poignante, par exemple : la résolution adoptée par le Conseil International "d'envoyer à la prochaine

“Conférence de la Haye une requête contre le mauvais traitement des femmes en temps de guerre.” Cette requête fut approuvée par tous les conseils de Femmes représentés dans cette réunion à l’exception de celui de l’Allemagne qui lui refusa son vote.

Le Conseil International s’occupa activement de la préparation du mouvement lancé à cette époque pour célébrer la Paix mondiale, ‘World’s Peace Celebration.’ Les adhésions étaient nombreuses. La note reçue de la Belgique disait que dans ce pays “on prenait tous les moyens pour inculquer aux enfants dans les écoles l’amour du prochain et les grands principes de la fraternité du genre humain.”

De l’Allemagne on reçut une communication dont le sens vague fut expliqué et précisé par les événements actuels. Il était conçu en ces termes: “De nombreux obstacles empêchent actuellement les préparatifs nécessaires à une telle célébration.”

N’avons-nous pas là une preuve que la guerre était dans tous les esprits, en Allemagne, et que l’Empereur n’en a pas été le seul fauteur?

Questions de Tempérance: — Les différentes associations féminines qui se vouent sans cesse à la cause de la tempérance ont noté avec satisfaction la décision prise récemment par le Conseil des Métiers et du Travail de mener une campagne en faveur de la Tempérance. Une des résolutions prises au mois de novembre à l’occasion d’une démonstration faite en faveur de cette cause fut présentée au Conseil et approuvée par lui, elle était ainsi libellée: que toute infraction à la loi des licences soit traduite devant la Commission des Licences.

Le Bien-être des enfants: — L’Association du Bien-être de la Jeunesse a remporté de grands succès à l’occasion des soirées conférences données depuis le commencement de l’automne. Les résultats des conseils pratiques donnés aux jeunes auditoires produisent déjà de très bons résultats d’après les rapports que l’Association a reçus de personnes d’autorité.

Une des conséquences du travail accompli par le “Montreal Parks & Playground Ass.” fut la formation d’une cité juvénile, “Juvenile City” dans deux des grands terrains de jeux: d’autres suivront cet exemple.

Les garçons s’enrôlent comme ‘citoyens’, sur le nombre on choisit un ‘Conseil’ qui s’occupe de tout ce qui se rapporte aux jeux et aux droits et privilèges des ‘citoyens’. Au Terrain du Fletcher’s Field il y a trois comités s’occupant, l’un de l’organisation des glissades, un autre pour fixer les heures du club de Hockey sur les patinoirs et un 3^{me} pour s’occuper du ‘basket-ball’.

Le Lait à Montréal: — Malgré les efforts de l’œuvre de la “Goutte de Lait” la mortalité infantile à Montréal est toujours plus élevée qu’elle ne devrait l’être. Le rapport annuel pour 1913 du Dr Boucher, chef du Bureau de l’Hygiène, déclare que “plus de la moitié du lait vendu à Montréal n’est pas suffisamment pur.” Il est à espérer que le résultat de tout le travail accompli à cet effet se fera bientôt sentir. Le Dr Boucher reprend en disant: “Le chiffre de la mortalité infantile est tel que nous devons faire tendre tous nos efforts à sa réduction. Cette œuvre est de première importance.”

On peut donc mettre au premier plan tout effort tendant à l’amélioration de l’approvisionnement du lait. Pendant le mois de décembre a paru une étude intéressante de cette question, ouvrage dû à la collaboration de

MM. F.-C. Harrison, A. Savage et W. Sadler, professeurs au Collège Macdonald. Ce Rapport est le résultat d’un examen bactériologique poursuivi en 1913-14; il traite aussi de transport et de la distribution du lait surtout dans les grands dépôts. On y trouve des considérations au sujet des ravages de la mortalité infantile qui appuient l’opinion du Dr Boucher.

En conclusion cet ouvrage émet les suggestions suivantes: “Appuyant nos remarques sur la connaissance que nous avons de l’approvisionnement du lait à Montréal, nous recommandons aux autorités, ainsi qu’au public consommateur, de faire amender la loi provinciale ainsi que les règlements municipaux afin qu’ils renferment les clauses suivantes:

“1. — Que le lait destiné à être vendu soit classé d’après sa qualité.

“2. — Que le prix diffère selon la qualité.

“3. — Que le lait de mauvaise qualité soit confisqué.

“4. — Que les inspecteurs soient pourvus de plus d’autorité et qu’ils fassent maintenir la propreté indispensable à tout lieu d’expédition de lait pour Montréal.

“5. — Qu’ils accordent ou retirent les permissions de vente selon que les marchands observent ou négligent les règlements, (c) qu’ils imposent une amende aux délinquants, (d) qu’ils exigent une installation convenable dans tous les lieux de vente.

“5, 6, 7. — Qu’un examen soit imposé à ceux qui sont chargés de la pasteurisation, et que ce procédé soit bien surveillé et généralisé.

“8. — Qu’on fasse une publication régulière, par la voie des journaux des analyses faites par l’Inspecteur en chef, donnant la provenance des échantillons examinés.

“9. — Qu’on provoque un mouvement parmi les consommateurs en vue de les renseigner exactement sur la valeur nutritive du lait et la nécessité, et les avantages d’un approvisionnement de lait pur, et des devoirs du public.

“10. — Qu’on maintienne les laiteries dans un état tel que l’inspection en soit facile.

“11. — Qu’on demande l’usage de wagons réfrigérateurs pour le transport du lait.”

Maison de Convalescence Loyola: — Cette œuvre, fondée il y a six mois, et dont nous avons déjà parlé, a selon le rapport de son bureau de direction, bien répondu à l’urgent besoin vivement senti d’une telle institution à Montréal. 75 malades convalescents y ont été soignés, sur le nombre, un décès seulement a été signalé.

Femmes Constables: — Les deux matrones du Refuge Ouimet ont été assermentées comme Constables au courant du mois de décembre. Cette faveur a été accordée afin de faciliter la tâche de ces employées lorsqu’elles sont obligées de faire des enquêtes toujours plus ou moins difficiles.

Chronique Internationale

C’est à grand regret que nous voyons notre chronique internationale forcément réduite, et que nous voyons ce relâcher involontairement les liens de fraternité qui unissaient depuis quelques années les ligues catholiques féminines de tous les pays. Nous croyions même à certains moments que ces relations amicales devaient jus-

qu'à certain point gêner l'approche du spectre de la guerre. Ces espérances ont été frustrées; elles n'ont pas été détruites. Nos mères de soldats qui souffrent dans leurs affections les plus chères et qui souffrent dans leur âme chrétienne et pacifique, toutes vaillantes qu'elles sont devant le sacrifice demandé par la patrie, ont trop appris à connaître les cœurs généreux et dévoués des autres mères de là-bas, de celles-là mêmes dont les fils outragent les leurs pour ne pas souffrir à tel point du brisement de toutes les fibres de leur être, qu'elles ne sentent monter en elles le levain d'indignation qui animait Jésus lorsqu'il chassa les vendeurs du Temple. Ah! qui donc dans ces cœurs dévoués faits pour s'aimer, dans ces cœurs de femmes désintéressés ne vivant que pour la charité et le bien du prochain, qui donc a jeté cette semence implacable de haine? Faut-il qu'ayant besoin les unes des autres pour nous soutenir dans l'accomplissement de notre mission nous nous ignorions désormais, faut-il que nous sentant sœurs par une commune sensibilité nous en soyons réduites à nous exaspérer mutuellement? Se peut-il que nous réunissant au même banquet divin, animées du même désir, attirées par le même Amour, nous soyons des ennemies? Non vraiment, c'est impossible. Et parce que grâce à nos relations internationales la paisible charité s'est fortifiée en bien des cœurs, en des cœurs de femmes, c'est-à-dire de celles-là mêmes qui forment incessamment la mouvante humanité, nous avons droit d'espérer qu'un jour viendra où plus nombreux et plus forts, ces liens, appuyés à l'irréductible réalité de l'idéal chrétien, ne sauraient se rompre.

Suisse: Protection de la jeune fille. — Notre Secrétariat est dans le sens propre du mot une agence internationale; toutes ses relations dans le monde entier, il les utilise au profit de la charité, tous les membres de notre Association, il les mobilise dans le même but. Et dire quel écho admirable et sympathique il rencontre partout!

Dans notre Secrétariat, agit et travaille toute une escouade de volontaires qui nous prêtent gracieusement leurs services et s'astreignent à un travail fiévreux et assidu. Dès le début de la guerre et maintenant encore, c'est par avalanche qu'arrivent chaque jour des lettres aux requêtes les plus variées. Beaucoup de correspondance à transmettre d'un pays à l'autre. On s'ingénie à faire jouer les rouages les plus efficaces pour donner satisfaction à tant de demandes anxieuses et pressantes. Le succès ne correspond, hélas! pas toujours à l'effort, mais à côté des déceptions, quel réconfort lorsque, grâce à notre intermédiaire, satisfaction peut être donnée aux requêtes.

Ce n'est là qu'un aspect de l'activité du Secrétariat. Ainsi que nous vous en faisons part le mois dernier, nous n'avons pu nous désintéresser de la situation poignante de tant de mères, d'épouses et de sœurs, dont les fils, époux et frères sont sous les drapeaux. Là encore, d'un pays à l'autre, nous servons d'intermédiaire pour la transmission de la correspondance des blessés et prisonniers de guerre. Nous sommes arrivées parfois aussi, grâce à nos relations internationales, à pouvoir renseigner les familles sur le sort des disparus.

Le Bureau créé à Berne par les soins de la Confédération suisse, d'entente avec les pays belligérants, pour le rapatriement des internés civils, est en pleine activité. Nous avons été heureuses de lui offrir nos services et de les voir agréer.

Le Bureau central a son siège à Berne, et des commissions sont constituées à Genève, Schaffhouse et Sainte-Marguerite.

Et la Suisse se félicite de la mission de paix et de charité qui lui est dévolue!

BIBLIOGRAPHIE

Amour et Foi, par le comte H. de Lacombe (chez Plon-Nourrit à Paris).

C'est une des choses les plus instructives et les plus bienfaisantes aussi auxquelles on puisse se livrer que le travail de la pénétration d'une vie chrétienne, jusqu'en ses manifestations les plus intimes.

L'on saisit ainsi la vraie nature de la foi, cette vertu trop souvent mal comprise parce qu'on la voit trop souvent mal pratiquée. Et l'on constate jusqu'à quelles hauteurs, elle peut élever une âme qui suit son inspiration, combien elle fortifie et ennoblit tous les grands sentiments, et l'amour en premier lieu.

Ces réflexions seront celles de quiconque lira "Amour et Foi", ce livre fait de "notes intimes, écrites à diverses époques de son existence" par le comte Hilaire de Lacombe et "qu'il avait encore sur sa table, la veille de sa mort" nous dit son fils M. B. de Lacombe, que les lecteurs chrétiens se sauraient trop remercier d'avoir publié ces souvenirs d'une belle âme.

Arthur Beaulac par M. l'abbé Joseph Gélinas. (Imprimerie La Cie "Le Bien Public" à Trois-Rivières.)

C'est à la jeunesse surtout que M. l'abbé Gélinas s'est adressé, en retraçant la vie d'Arthur Beaulac. L'étude de l'auteur s'est bornée à la vie d'un écolier, puisque M. Beaulac mourait à vingt-deux ans.

"En peu de jours, il a fourni une longue carrière."

Par ce petit livre, M. l'abbé Gélinas a fait œuvre de bien; il a peut-être voulu faire œuvre de ministère en essayant de réagir contre l'insouciance de "l'âge sans pitié" et indiquer à tous les jeunes gens des collèges et des couvents que le devoir existe déjà pour eux et que déjà, ils doivent sérieusement préparer leur vie.

Au delà de l'adolescence et de la jeunesse, l'auteur a aussi songé à tous les autres en voulant, par cette biographie, enseigner "l'art de supporter avec patience les contrariétés de la vie, l'art d'aimer la souffrance qui éclaire les âmes et les unit plus intimement à Dieu."

Berthe Dalys.

(ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL. Suite de la page 2).

permettre de commencer son œuvre. "Jusqu'ici", dit Madame Hébert, "nous avons reçu \$2,663.40. Ceci comporte, outre les dons particuliers, les souscriptions de carnets, un chèque de \$500 de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, un autre de \$100 de la ville de Montréal et un autre de \$100 de la Société Saint-Jean-Baptiste. Nous devons des remerciements tout spéciaux au Charity Organisation qui a gracieusement offert à Madame Tarte un chèque de \$250; à Madame Perron pour le don d'une superbe poupée que nous raflons aujourd'hui et qui a rapporté \$200; à Madame Leblanc, présidente du comité des fêtes et aux dames qui ont bien voulu lui aider à organiser une série de vues ani-



VOS YEUX

Chose à voir! ...
Et à prévoir! ...

S'ils vous causent
quelques ennuis?

Faites-les examiner par

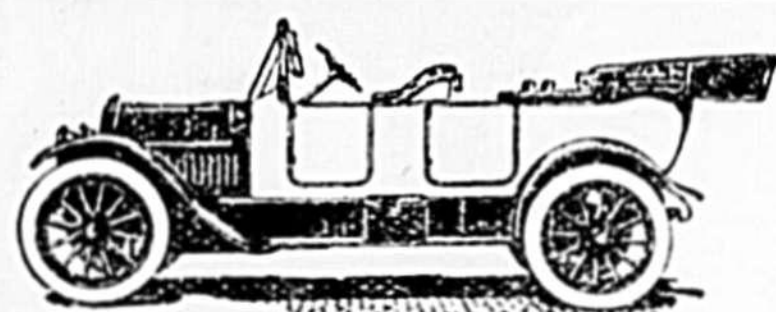
P. G. MOUNT

OPTICIEN, OPTOMETRISTE
944 St-Denis, près Rachel
BUREAU 1 à 8 hrs.
cne St-Louis 1088



SAPHO

tue PUNAISES
et COQUERELLES
et prévient
les MALADIES
CONTAGIEUSES



AUTOMOBILES

HUDSON & STUDEBAKER

Modèle 1914

Actuellement en exposition à nos nouvelles
salles de vente. 180 rue Amherst.

UNE VISITE EST SOLICITÉE

Legaré, Gadbois Automobile
Limited

Lamontagne Limitée

Bloc Balmoral, N-Dame Ouest,

HARNAIS, VALISES,
SACS DE VOYAGE,
SELLES, Etc.

Venez voir nos échantillons
et demandez nos prix.



Exigez cette marque sur
vos harnais, sacs de voyage.



DERY

FOURNIT A PLUS DE

40,000

CANADIENS

LES GRAINES DE SEMENCES

Les mieux adaptées à notre
climat.

Gratis sur demande, le catalogue fran-
çais le plus complet du pays. GRAINES,
PLANTES, OUTILS DE JARDINAGE de
toutes sortes, etc.

Hector L. Dery

21 NOTRE-DAME EST, MONTREAL

Téléphone Main 3036

HENRY BIRKS & SON, Limited

Philips Square

Fabrication, réparation d'articles d'églises
Insignes de société, Croix, etc.

Une spécialité de dorure et placage.
Commandes respectueusement sollicitées.

MAYRAND, LORANGER, ECREMENT
et MELANCON, Notaires,
Edifice de la Banque Nationale,
99 St-Jacques, Montréal.

Le magasin pour la confection par excellence.

Toujours un étalage des plus hautes nou-
veautés, comprenant

MANTEAUX, COSTUMES, ROBES DE TOILETTES,
BLOUSES, etc, d'une élégance et d'un chic
incontestables.

Les Dames sont invitées à visiter
cette installation où elles trouveront à satis-
faire leurs goûts les plus distingués.

P. Lafrance & cie,

LIMITÉE.

en face de l'Université Laval

182 ST-DENIS, Montréal.

Banque Provinciale DU CANADA

Nombre de Déposants, plus de 45,500.

Bureau-Chef à Montréal et 66 succursales
dans les Provinces de Québec, Ontario et
Nouveau-Brunswick. La seule Banque, en
Canada, ayant un Bureau de Contrôle

pour son département d'épargne.

M. H. LAPORTE, Président de la Banque,
Sir Alex. LACOSTE, Président du Bureau
de Contrôle, de l'Epargne,

M. Tancrède BIENVENU, Vice-Président,
Gérant général.

SUCCURSALES à MONTREAL:

Rue Ste-Catherine, angle St-Hubert.

" " " " " Dorion.

" " " " " à Maisonneuve.

" Notre-Dame, angle Richmond.

" " " " " Vinet (Ste-Cunégonde)

" Beaubien " Huntly.

" Ontario " Panet.

" Rachel " St-Hubert.

" Roy " Egl. St-Ls de France.

" Daniel " Boyer (St-Arsène).

ROUGIER FRERES

Cie Incorporée.

IMPORTATION de PRODUITS FRANÇAIS

63 Notre-Dame Est, Montréal.

32 Boulevard de la Bastille, Paris

La Cie de CHARBON SCRANTON
Lacoste & Cie, Gérants, 78a St-Denis.
Nous garantissons seulement le Charbon
Scranton que nous vendons.

AUX MODES AMERICAINES

Madame A. THERIEN.

Chapeaux importés de Paris, Plumes
262, Ste-Catherine Est, — Tel. Est 4163

Tél. Bell, Est 6400.

J.-B. BAILLARGEON,
(EXPRESS)

La plus grande organisation de transport
329, rue Ontario, Est. — — Montréal.

Tél. Main 7767.

LIBRAIRIE NOTRE-DAME

RELIURE, IMPRESSIONS.

26, rue Notre-Dame, Ouest, Montréal.

POULIN & CIE,

VOLAILLES, GIBIERS, ŒUFS.

39, Marché Bonsecours. — Tél. M. 7107

T. C. LEMAIRE,

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Bâtisses, Stocks, Mobilier, Automobiles.

48, Adam, Maisonneuve. — Tél. Lasalle 229.

mées dans divers couvents et dont les bénéfices nous
ont donné \$198.50. Nos dépenses au début de l'œuvre
étaient nulles. La première semaine, nous n'avons payé
à l'ouvrier que \$1.25. Cette dernière semaine, nous
avons employé 43 ouvrières et donné \$96.50 en salaire.
A mesure que le temps avance, la misère grandit et les
demandes d'ouvrage se multiplient. Nous voudrions pou-
voir donner de l'emploi à 40 personnes par jour à l'ou-
vrier. A 50 sous chacune, ceci amène à la fin du mois
une dépense de \$450. Si l'on ajoute à cela les différents
salaires que nous payons à notre chef de bureau, à son
aide, à la surveillante et quelques faux frais, nous avons
un total de \$540 à \$550 par mois." Madame Hébert
termine ses remarques en demandant aux dames présen-
tes de s'intéresser au succès financier de cette œuvre.

Madame Tarte fit le rapport de l'ouvrier de l'Assis-

tance par le Travail. La première semaine, il y eut
3 personnes par jour; la 2ième 13; la 3ième 21; la 4ième
25; la 5ième 29; la 6ième 37; la 7ième 24; la 8ième 29
et la 9ième 43. Madame Tarte remercia les maisons de
commerce pour les dons de marchandises qu'elles avaient
faits. Avec ces dons, l'ouvrier a pu confectionner 150
robes, 35 manteaux, 270 sous-vêtements pour garçons,
80 pantalons, 95 blouses, en tout 768 morceaux.

Mgr Bruchési adressa ensuite des paroles touchantes
aux pauvres réunis pour recevoir les vêtements confec-
tionnés à l'ouvrier.

Mères de famille, ouvrières, commis, jeune fille
DEPOSEZ VOS ECONOMIES A
La Banque d'Epargne de la Cité
et du district de Montreal

Fondée en 1846

DIRECTEURS:

J.-ALD. OUMET, Président, Hon. R. MACKAY,
 Vice-Président, R. BOLTON, G.-N. MONCEL,
 ROBERT ARCHER, Hon. R. DANDURAND, Hon.
 C.-J. DOHERTY, Sir LOMER GOVIN, Dr DONALD
 HINGSTON, F.-W. MOLSON.

Bureau-Chief et 14 Succursales à Montréal.

La seule Banque incorporée en vertu de
 l'Acte des Banques d'Epargnes faisant af-
 faires dans la Cité de Montréal. Sa charte
 (différente de celle de toutes les autres ban-
 ques) donne toute la protection possible à
 ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir des
 épargnes, quelques petites qu'elles soient,
 des veuves, orphelins, commis, apprentis et
 des classes ouvrières, industrielles et agri-
 coles, et d'en faire un Placement sûr.

A. P. L'ESPERANCE, gérant

Demandez une de nos petites Banques à
 Domicile, ceci vous facilitera l'Epargne.

Faites vos achats à nos magasins et épar-
 gnez de l'argent.

Dupuis Frères

"Le Magasin du Peuple".

RUE STE-CATHERINE, COIN ST-ANDRÉ.

**Pour votre santé et
 celle de vos enfants**

Servez-vous des produits de la
 maison

J.-J. JOUBERT,
 LIMITEE

Ils sont de qualité
 SUPERIEURE.

**LAIT CLARIFIE ET
 PASTEURISE,
 CREME, BEURRE,
 OEUFS,
 CREME A LA GLACE**

J.-J. Joubert,
 LIMITEE
 975 Rue ST-ANDRE

LEROUX, DAIGNAULT & BRAULT,
 Limitée.

Marchands et Manufacturiers
 De meubles, tapis, prélatris, rideaux, dra-
 peries, poêles, etc.

SPÉCIALITÉ:

Ameublements et fournitures pour églises,
 couvents, écoles, etc.

637-639 STE-CATHERINE EST.

Téléphone Est 7330-7331.

LUNETTES et VERRES
AJUSTEMENT PARFAIT
Rod. CARRIERE, Henri SENECAI,

Opticiens et Optométristes.

205-207, Sainte-Catherine, Est.

Entre Ste-Elisabeth et Sanguinet.



Les méthodes modernes
 pour l'examen des yeux
 veulent dire une connais-
 sance précise des défauts
 qui affectent la vue et la
 correction obtenue par
 l'emploi des verres correc-

teurs donnant satisfaction. Salons privés pour
 l'ajustement des yeux artificiels aussi pour la
 correction des yeux par les verres appropriés.

CONSULTATIONS.—A l'Hôtel-Dieu, de
 9.30 à 11 heures, par R. Carrière, excepté les
 mercredi et samedi. Aux Salons d'Optique,
 de 9 a.m., à 8 p.m., par Rod. Carrière, de
 1 p.m., à 5 p.m. — Téléphone Bell Est. 2257.

Broderie Artistique

Toutes sortes de broderies à la main.

BRODERIE D'ÉGLISE

Catalogue envoyé franco pour - - 25c's.

RAOUL VENNAT

642, ST-DENIS, MONTREAL.

Tél. Est 3065.

DEPOT DE MUSIQUES FRANCAISE

Les Pilules Rouges
Pour les femmes
PALES et FAIBLES

— ET —

LES CONSULTATIONS GRATUITES
 DES MEDECINS DE LA COMPAGNIE
 CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE

Les Pilules Rouges sont une spécialité pour
 les maladies particulières à la femme et tou-
 tes les femmes qui souffrent devraient se
 procurer immédiatement ce remède, et le
 prendre avec confiance. Les Pilules Rouges
 sont en vente chez tous les marchands de
 remèdes. Prix 50 cts la boîte, six boîtes pour
 \$2.50.

Il est vrai qu'il n'est pas nécessaire pour
 toutes les femmes, qui désirent prendre les
 Pilules Rouges, de consulter nos médecins;
 cependant, nous ne saurions trop conseiller
 à celles qui souffrent depuis longtemps, et
 qui se seraient découragées, de venir voir nos
 médecins, à leurs bureaux, No 274, rue St-
 Denis, ou de leur écrire pour apprendre ce
 qu'elles doivent faire dans leur cas, pour
 aider l'action des Pilules Rouges. Les con-
 sultations de nos médecins sont tout à fait
 gratuites et se donnent tous les jours, excepté
 le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heu-
 res du soir.

Compagnie Chimique Franco-Américaine,
 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Au tout premier rang sont

LES CONSERVES DE FRUITS

ET DE LEGUMES

de la marque



GAZELLE

Elles ont conquis la faveur populaire
 et s'y maintiennent.

Tél. Bell Est 1235

Tél. March. 563

Tél. Privé du Gérant: Est 513

**La Société Coopérative
 de Frais Funéraires**

242, Ste-Catherine Est
W.-A. WAYLAND, - Sec.-Gérant

TAUX D'ABONNEMENT

De naissance à 5 ans \$1.00 par année,
 Police acquittée après 25 ans.

De 5 ans à 30 ans \$0.75 par année,
 Police acquittée après 25 ans.

De 30 ans à 45 ans \$1.00 par année,
 Police acquittée après 20 ans.

De 45 ans à 55 ans \$1.50 par année,
 Police acquittée après 15 ans.

De 55 ans à 65 ans \$2.50 par année,
 Police acquittée après 10 ans.

Les personnes âgées de 65 ans ou plus
 peuvent être acceptées comme abonnées en
 payant les années en arrière.

Pour les prix ci-dessus mentionnés, la
 Société s'engage : 1° à faire l'ensevelisse-
 ment; 2° à fournir la robe pour l'ensevelis-
 sement; 3° à fournir une belle décoration de
 la chambre mortuaire; 4° un cercueil fini en
 bois de rose ou couvert en drap; 5° un cor-
 billard à deux chevaux pour conduire le
 corps, de la maison à l'église, et de l'église
 au cimetière de la ville; 6° une voiture dou-
 ble; 7° à faire chanter une grand'messe tous
 les ans, dans le courant du mois de novem-
 bre, pour les abonnés défunts, dans toutes
 les paroisses de la ville de Montréal.

N. B. — Les bénéfices ci-haut représentent
 la valeur de cinquante dollars.